



LE DEVOIR



CULTURE

CRTC: le testament de Françoise Bertrand
Page B 10

LES ACTUALITÉS

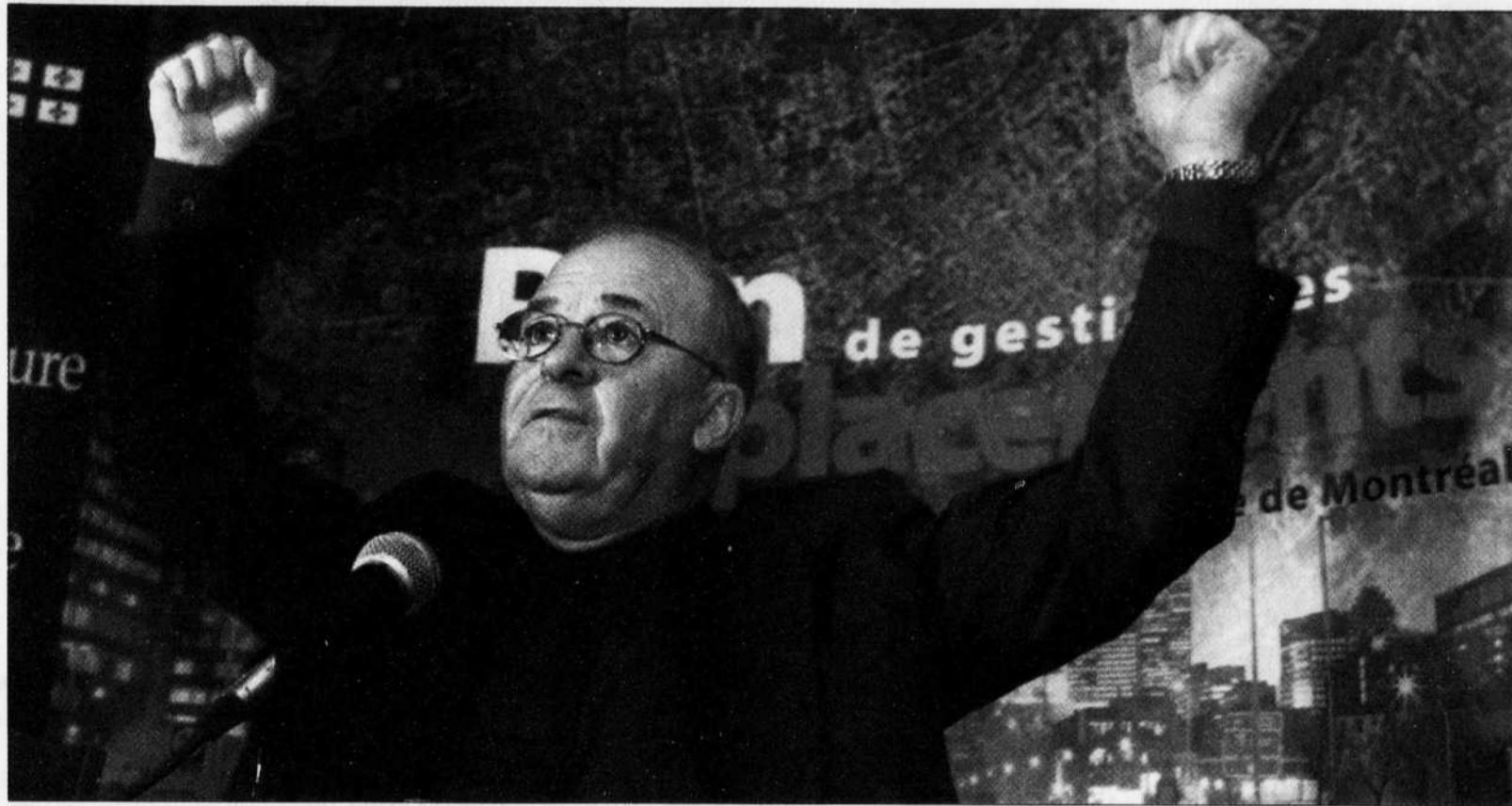
Québec met en vigueur sa politique du prix exact
Page A 3

VOL. XCII N° 19

LE MERCREDI 31 JANVIER 2001

87c + TAXES = 1\$

Les croisades de Chevrette



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«VIVE la franchise et les engagements!», a lancé le ministre des Transports et ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevrette, hier, poursuivant ainsi sa croisade contre les promesses électorales des libéraux fédéraux. Après avoir annoncé, en conférence de presse, la création d'une commission consultative pour évaluer un projet de pont ou de tunnel entre Montréal et la Rive-Sud, le ministre a pris l'avion pour l'Europe. L'objectif de sa mission: renverser la perception selon laquelle le Québec maltraiterait ses autochtones. Ce qu'il ignorait: des autochtones ont décidé de le suivre pas à pas tout au long de son périple. Nos informations en pages A 4 et A 5.

KAMOURASKA

Des nitrates dans l'eau potable

Québec réglemente au robinet mais pas à la source, dénoncent les citoyens

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Au moment où Québec s'apprête à imposer l'analyse annuelle de puits résidentiels pour y déceler la présence de nitrates potentiellement cancérigènes, des citoyens du Bas-Saint-Laurent ont accusé hier le ministre de l'Environnement de stimuler la contamination croissante de leurs eaux souterraines par les nitrates en autorisant l'implantation chez eux de nouveaux établissements agricoles, soit une méga-porcherie et une «méga-vacherie».

Le Comité de citoyens de Saint-Germain-de-Kamouraska a dévoilé hier une série de tests, effectués dans une vingtaine de puits individuels et dans l'eau de l'aqueduc municipal, qui indique une augmentation sensible des nitrates.

VOIR PAGE A 8: NITRATES

■ Autres informations en page A 3

PERSPECTIVES

Discours du Trône

Des élections inutiles

Le premier ministre Jean Chrétien n'a fait que gagner du temps hier après nous l'avoir fait perdre pendant trois mois. L'essentiel du discours du Trône lu hier par la gouverneure générale, Adrienne Clarkson, sentait le réchauffé. En fait, le gouvernement Chrétien a invité les parlementaires à reprendre leurs devoirs là où ils les avaient laissés à cause du déclenchement prématuré des élections.

En écoutant la gouverneure générale énumérer les intentions du gouvernement, on était obligé de se pincer pour se convaincre d'être bien là et non pas au milieu d'une reprise de vieux film. Non seulement le budget est déjà chose du passé et le cabinet toujours le même, mais le plan de match du gouvernement est resté lui aussi inchangé.

Parmi la dizaine de projets de loi évoqués dans le discours inaugural d'hier, un seul découlait du débat électoral tenu à l'automne, soit celui visant à durcir les mesures antigangs et à mieux protéger les représentants du système judiciaire contre l'intimidation.

Tous les autres, à une exception près, seront, nous annonçait-on, des copies carbonées ou des versions à peine modifiées de législations mortes au feuillet, qu'il s'agisse de la réforme des services financiers, de la contestée loi sur la justice pénale pour adolescents ou de celle sur les espèces menacées. La seule exception, le projet sur les droits de visite et de garde à la suite d'un divorce, était quant à elle avancée.

VOIR PAGE A 8: ÉLECTIONS

Ottawa réinvestira dans l'aide internationale et la SRC

Pour le reste, le gouvernement libéral reprendra là où il avait laissé avant les élections

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

On ne sait pas quand ni à quelle hauteur, mais Ottawa investira davantage dans l'aide internationale et renflouera les coffres de la Société Radio-Canada. Ce sont ces deux promesses qui tiennent lieu de nouveauté dans le discours du Trône autrement sans éclat ni surprise livré hier par la gouverneure générale, Adrienne Clarkson.

Le gouvernement de Jean Chrétien, réélu en novembre, entend donc continuer là où il avait laissé les choses avant les élections, ni plus ni moins. Le menu législatif sera entièrement composé des projets de loi morts au feuillet auxquels s'ajouteront seulement un resserrement de la loi antigangs et des mesures, dont on ignore encore la teneur, pour permettre aux parents de prendre soin d'un enfant malade sans perdre leur emploi.

Au chapitre de l'aide internationale, le budget ca-

nadien a fondu d'environ 30 % entre 1992 et 1999 pour atteindre à peine 0,29 % du PNB (ou 2,2 milliards de dollars). Les pays développés s'étaient déjà donné comme objectif de verser 0,7 % de leur PNB en aide internationale. Le gouvernement libéral promet de réinvestir mais n'offre aucun échéancier. Même scénario pour la SRC, où on dit simplement que «le gouvernement accroîtra son appui à la SRC pour l'aider à mieux remplir son rôle distinct de diffuseur public au service de tous les Canadiens».

Tout indique que le réinvestissement ne commencera pas cette année: le ministre des Finances, Paul Martin, a déjà annoncé qu'il n'y aura pas de budget en février et, à son bureau, on confirme que cela n'est pas dans les plans de présenter une demande de crédits.

«Il ne faut pas oublier que le programme énoncé dans le discours du Trône, c'est un programme pour le

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

Lire aussi:

- Les réactions à Québec et à Ottawa, page A 4
- Discours creux, l'éditorial de Michel Venne, page A 6
- Extraits des discours d'Adrienne Clarkson, page A 7



Manon Cornelli



Adrienne Clarkson

CULTURE

La comédienne Charlotte Boisjoli n'est plus
Page B 9



INDEX

7 83131 00066 5	Annonces..... B 6	Idées..... A 7
	Bourse..... B 2	Le monde..... B 8
	Avis publics..... B 7	Les sports..... B 6
	Carrières..... B 4	Mots croisés..... B 6
	Culture..... B 10	Nature..... B 7
	Économie..... B 1	Télévision..... B 9
	Éditorial..... A 6	Météo..... B 5

La cour d'Hilton

L'engouement du public pour le procès du boxeur ne se dément pas après sept jours d'audiences, malgré la gravité des accusations

Le procès de Dave Hilton pour agressions sexuelles sur deux mineures est entré dans sa septième journée d'audiences hier alors que la mère des deux jeunes filles a révélé que le boxeur l'avait déjà menacée et battue. L'engouement du public semble intarissable malgré la lourdeur et la gravité de l'affaire.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Thérèse n'a jamais lu Simenon, le père de Maigret, mais elle partage la même philosophie de l'auteur-journaliste: «comprendre et ne pas juger». La vieille dame n'a presque rien manqué du procès du boxeur. Elle hante les couloirs du Palais de justice près de deux heures avant le début des audiences pour s'assurer d'une place et ne la lâche pas. Elle s'est même fait prendre en photo avec

le champion du monde pour les besoins du *Journal de Montréal*.

Ils sont une bonne quarantaine de curieux à se disputer les places pour assister au procès de Dave Hilton depuis lundi dernier. Fascinés par la justice, l'homme ou la cause, voire les trois à la fois, ils arrivent, comme Thérèse, aussi tôt qu'à 7h30 le matin, bien avant les avocats, les caméras de télé et les journalistes. Les vieux routiers de la chose judiciaire affirment que de tels mouvements de masse sont rares dans la grande boîte grise

VOIR PAGE A 8: HILTON



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'accusé Dave Hilton s'entretient avec des admirateurs dans les corridors du Palais de justice.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



ARCHIVES LE DEVOIR
Les marchands devraient être plus enclins à s'assurer que l'étiquetage de leurs produits soit rigoureusement exact.

Étiquetage des produits

La politique du prix exact

Le consommateur pourra exiger qu'on lui donne le produit s'il découvre une erreur en passant à la caisse

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le gouvernement du Québec revient à la charge, un an et demi plus tard, avec sa politique d'exactitude des prix. Cette fois, l'échéance est arrêtée: elle entrera en vigueur le 23 février.

Cette politique permettra aux commerçants qui le désirent de se soustraire de l'obligation d'afficher les prix sur chaque produit. Ils pourront n'afficher le prix que sur l'étiquette placée sur la tablette mais celle-ci devra compter davantage d'information, notamment le prix du produit au poids ou au volume, afin de permettre de comparer les formats et les marques.

Le commerçant qui se prévaut de cette possibilité devra également mettre à la disposition de ses clients un lecteur optique pour que ceux-ci puissent eux-mêmes faire la lecture du code-barre donnant le prix du produit.

La nouvelle réglementation stipule même le

nombre de lecteurs optiques qui doivent être accessibles selon la superficie du commerce.

Pour le client

En revanche, le client pourra être dédommagé en cas d'inexactitude du prix d'un objet acheté. Si l'objet acheté sur lequel une erreur de prix apparaît a une valeur de 10 \$ ou moins, le commerçant devra donner l'objet au client. Si l'objet a une valeur supérieure à 10 \$, le commerçant devra corriger le prix et accorder un rabais de 10 \$ au client.

Aussi, dorénavant, le coupon de caisse devra comporter le numéro de téléphone du commerçant ou de son service à la clientèle. Ce coupon de caisse devra également être plus explicite, ne mentionnant plus seulement «épicerie» mais «café» ou sauce à spaghetti, par exemple.

Cette politique avait déjà été annoncée en septembre 1999 par le ministre des Relations avec les citoyens à l'époque, Robert Perreault. Sa date d'entrée en vigueur n'était alors pas fixée. Le successeur de

M. Perreault, Sylvain Simard, a de nouveau annoncé cette politique, hier à Montréal, précisant cette fois qu'elle entrera en vigueur le 23 février 2001.

Une enquête Nielsen réalisée en juin 1999 dans des commerces québécois avait démontré un taux d'exactitude des prix de 97 %, soit 3 % d'erreurs. Dans les quincailleries, le taux grimpeait à 4 %, a noté le ministre.

La réglementation prévoit certaines exceptions, comme les produits surgelés — les étiquettes de prix ne pourraient de toute façon pas tenir — et les produits en vrac. Les vêtements continueront de devoir être étiquetés à l'unité, de même que les réfrigérateurs, par exemple.

L'Office de protection du consommateur s'attend à ce que 8000 commerces de détail, sur une possibilité de 51 000, se prévalent de la possibilité de ne plus afficher les prix à l'unité. Il s'agit cependant des plus grands commerces: supermarchés, grandes quincailleries, chaînes de pharmacie, magasins à rayons et magasins-entrepôts.

Maladie de la vache folle

Allan Rock est accusé de négligence

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Santé Canada n'a pas pris et ne prend toujours pas les mesures adéquates pour protéger le pays de la maladie de la vache folle et de la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Dans une lettre envoyée au ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, la Coalition canadienne de la santé l'exhorte à prendre les moyens nécessaires pour s'assurer qu'aucune farine animale ne soit utilisée pour nourrir les animaux d'élevages et qu'aucun matériel bovin ne se retrouve dans les produits pharmaceutiques et les vaccins.

La Coalition rappelle que le Canada a importé d'Europe 2,8 millions de kilos de farines de sang et de déchets d'abattage, de poudre d'os et de déchets d'abattage entre 1996 et 2000. Les scientifiques croient que la maladie de la vache folle a pu se répandre en Europe à cause de la présence de farines animales contaminées dans l'alimentation des bovins.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) tente justement depuis cet automne de retracer ces importations pour vérifier qu'elles n'aient pas été utilisées dans l'alimentation animale. L'utilisation de farines issues de déchets de ruminants dans l'alimentation des ruminants est pourtant interdite depuis 1997 au Canada. Des producteurs auraient-ils ignoré le règlement, sciemment ou non, ces dernières années? «C'est ce qu'on essaie de vérifier», a répondu hier le porte-parole de l'ACIA, Patrick Charette, précisant qu'aucune preuve de transgression n'avait encore été relevée.

La Coalition s'inquiète également du fait qu'aux États-Unis, une récente étude a révélé que la majorité des moulins pour aliments pour animaux ne respectaient pas les règlements sur la protection contre l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). «L'année dernière seulement, écrit la Coalition, le Canada a importé des États-Unis 15,5 millions de kilos de déchets d'abattage pour l'alimentation animale.»

«La cécité volontaire qui a caractérisé l'approche de votre ministère face aux dangers de la contamination du sang dans le passé se répète aujourd'hui avec la maladie de la vache folle et la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob», estime la Coalition. Celle-ci rappelle que le juge Krever avait écrit dans son rapport que Santé Canada «ne doit pas déléguer ses fonctions à d'autres ni dépendre de la prise de décisions consensuelles pour remplacer un jugement indépendant». «Ce qui est vrai pour l'approvisionnement en sang l'est aussi pour l'approvisionnement en aliments», conclut la Coalition.

Découverte de chercheurs ontariens

Des cellules souches adultes seraient aussi performantes que celles des embryons

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Des chercheurs ontariens ont fait une découverte étonnante qui pourrait remettre en question l'utilisation d'embryons humains cultivés pour leurs cellules souches.

L'équipe du D^r Mickie Bhatia du John P. Roberts Research Institute de London, en Ontario, a réussi à faire reproduire en laboratoire des cellules souches prélevées chez un adulte avec autant de succès qu'ils arrivent à le faire avec ces mêmes cellules issues d'un embryon. Le D^r Bhatia et ses collègues ont utilisé une protéine qui permet la reproduction des cellules souches chez l'embryon, l'ont mise en contact avec des cellules souches d'adulte et ont obtenu le même résultat. Les résultats de leurs travaux paraîtront demain dans la revue *Nature Immunology*.

Les cellules souches sont les toutes premières cel-

lules à composer l'être humain alors qu'il n'est qu'à l'état d'embryon. Ces cellules ont la particularité d'être étonnamment polyvalentes: à mesure que l'embryon grossit, les cellules se reproduisent et se spécialisent. Elles se distinguent alors en formant un cœur, un muscle ou un os, par exemple. Les adultes conservent quelques cellules souches, cachées notamment dans la moelle des os d'où elles génèrent des cellules sanguines. Les scientifiques en savent très peu sur les facteurs qui régissent ces cellules souches.

En arrivant à comprendre le fonctionnement des cellules souches, les chercheurs croient qu'ils arriveraient à produire des organes et à trouver de nouveaux traitements contre le cancer. Les travaux ont jusqu'ici démontré la supériorité des cellules souches prélevées sur des embryons sur celles prélevées chez des adultes. Ces dernières ne semblent pas se reproduire aussi vite qu'au stade embryonnaire. Par contre, la recherche sur des embryons (fœ-

tus avortés, embryons inutilisés dans les cliniques de fertilisation *in vitro*, et bientôt des embryons clonés dans certains pays) suscite maintes inquiétudes du point de vue éthique.

En mettant en contact des cellules souches prélevées dans la moelle d'un os et la protéine «sonic hedgehog» («hérisson sonique», d'après le scientifique passionné de jeux vidéo qui l'a découverte), l'équipe du D^r Bhatia croit avoir contourné l'inconvénient. Les cellules d'embryons ne seront peut-être plus nécessaires...

Une première étape aurait été franchie, mais la route est longue entre la cellule souche et le nouveau cœur. «Quant à savoir si ces cellules souches prélevées dans le sang seront en mesure de se transformer en un autre type de cellule comme un muscle ou un neurone, il s'agit d'un autre problème qui fera partie de nos travaux futurs», a déclaré au Devoir le D^r Bhatia. Mais si c'était le cas, l'utilité et l'intérêt d'utiliser des cellules souches issues d'embryons en serait diminué.

Règlement sur l'eau potable

Il faudrait d'abord régler le problème à la source

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le resserrement annoncé du règlement québécois sur l'eau potable améliorera la sécurité des eaux de consommation, mais le coût de cette protection accrue continuera d'augmenter et d'être refilé aux citoyens et aux municipalités parce que Québec n'améliore pas la protection des réserves d'eau brutes, un domaine où il continue d'accuser un retard important.

Telle est la critique commune qu'ont formulée la Coalition Eau-Secours et l'Association professionnelle des ingénieurs gouvernementaux du Québec (APIQG) en réaction à la publication dans *Le Devoir* d'hier du projet de règlement que le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, soumettra à ses collègues pour approbation d'ici deux ou trois semaines.

«Il est vrai qu'on est tenté de se réjouir, a expliqué la porte-parole de la coalition environnementale, Louise Vandéla. Mais un examen attentif nous révèle que le projet risque d'être fort coûteux pour les contribuables, qu'il est sans véritable perspective écosystémique et qu'il ne fait aucunement appel aux règles de la gestion intégrée. Par exemple, on resserre les règles sur le traitement et la consommation, ce qui engendrera des interventions à

grands frais, alors que le gouvernement n'a pas fini le travail en amont par des règles précises à tous les pollueurs industriels et agricoles qui continuent de détériorer ces eaux brutes qu'on devra traiter à coups de millions.»

Le ministère de l'Environnement, poursuit Mme Vandéla, «risque fort d'ouvrir encore plus grande la porte à la privatisation de certains services municipaux en renvoyant de nouvelles responsabilités aux municipalités qui ont de moins en moins les moyens d'intervenir dans de nouveaux secteurs. Et ce règlement pose de sérieux problèmes de transparence aux citoyens, parce qu'il leur refilera accès aux résultats des tests versés aux municipalités, et aux analyses des municipalités versées au ministère. Si les eaux souterraines sont de propriété commune, les résultats de tous les tests doivent être publics à moins qu'on veuille empêcher les gens d'avoir une approche préventive en voyant venir les problèmes ou en voulant les paralyser lorsqu'ils ont des problèmes généralisés.»

Pour le président de l'APIQG, Pierre Sirois, le projet de règlement a plusieurs aspects très positifs: l'extension des tests aux systèmes de distribution des auberges, campings et pourvoies; l'imposition d'un seuil d'élimination des virus et protozoaires; l'obligation de surveillance faite aux entreprises privées dotées de réseaux internes; l'obligation simultanée de

désinfection et de filtration; le contrôle des eaux souterraines sous influence des eaux de surface; et le contrôle des puits individuels.

«Mais, dit-il, les normes, c'est une chose. Les appliquer en est une autre.» Et il s'inquiète du fait que le ministère n'a embauché aucun des 40 professionnels qui appliqueront sa politique de l'eau, y compris le règlement.

Les ingénieurs gouvernementaux s'inquiètent aussi de l'impossibilité faite aux citoyens d'obtenir les données versées aux municipalités et au ministère de l'Environnement. «Si on oblige les manufacturiers d'aliments à afficher les ingrédients de leurs conserves, à plus forte raison le public devrait-il obligatoirement savoir ce qu'il boit, surtout s'il s'agit de virus et de contaminants chimiques. On s'inquiète aussi beaucoup du fait que les promoteurs ne seront obligés d'avertir la population qu'en cas de dépassement des normes bactériennes: on ne leur fait pas cette obligation si l'eau dépasse les normes sur les produits chimiques, comme le mercure, le plomb ou les pesticides. Enfin, on se demande pourquoi le ministère exige de tous les distributeurs quatre échantillonnages par année des trihalométhanes, potentiellement cancérigènes, alors qu'il exige un seul test annuel pour les écoles, les établissements de santé, les services sociaux et les prisons, une clientèle plutôt captive...»

La loi sur le gangstérisme résiste en Cour supérieure

PRESSE CANADIENNE

Québec — Répondant négativement à tous les moyens soulevés par les procureurs des deux Hells Angels et des 11 Blandin de la Mauricie, le juge Jean-Claude Beaulieu, de la Cour supérieure, a rejeté hier leur requête visant à faire déclarer inconstitutionnel l'article du Code criminel traitant de la participation aux activités d'un gang.

Le procès des 13 motards peut

donc suivre son cours bien que d'autres requêtes restent à débattre avant de sélectionner un jury. Ainsi, immédiatement après la décision du juge Beaulieu, les avocats des motards ont indiqué qu'il y aurait au moins cinq requêtes pour avoir des procès séparés et une autre pour arrêter des procédures, présentée par deux des accusés. Dès la fin de la matinée, ils ont commencé à exposer leurs arguments.

Un des arguments des avocats

des motards dans leur première requête était que l'article visé contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés en portant atteinte à la liberté, à la présomption d'innocence et à l'équité du procès. La présumée atteinte à la liberté, selon le juge, peut se rapporter à la liberté d'association prévue à la charte. Or, écrit le juge Beaulieu, l'article du Code criminel ne pénalise pas l'appartenance à un gang. En ce qui concerne la question des activités criminelles

et des antécédents judiciaires, qui écarterait le droit à la présomption d'innocence et au droit à un procès équitable, le tribunal l'écarte également: «L'exigence imposée au ministère public de prouver la commission de certains actes criminels et de mettre en preuve des antécédents judiciaires ne porte pas atteinte à la charte.» Les avocats ont aussi plaidé que l'article du code est imprécis et a une portée excessive. Le juge Beaulieu ne retient pas cet argument non plus.

Robert BÉLANGER
Ron MASTINE
Marie-Paulette QUINN
Sous la direction de
Marie-France BEAULIEU

Projects PLATINUM

Anglais enrichi.

128 pages — 32,50 \$
Les Éditions
GUÉRIN
(514) 842-3441

En vente dans toutes les librairies

Édition 2001

Appel de candidatures

Déjà, plus de 60 lauréats ont en main un Phénix, témoignant de l'excellence de leurs actions, à petite ou à grande échelle. Soyez des leurs! Faites connaître vos initiatives!

CATÉGORIES

- La préservation, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des milieux
- La mise en valeur des matières résiduelles
- Le savoir-faire en matière de développement durable
- L'éducation et la sensibilisation
- Le Phénix de la jeunesse

Date limite pour soumettre votre candidature

9 mars 2001

Gala des Phénix

Le 31 mai 2001 à Montréal

Pour information: (514) 987-8094

www.coselective.qc.ca/phenix

Les partenaires

Québec Ministère de l'Environnement
Ministère de l'Industrie et du Commerce
RECYC-QUÉBEC



Les commanditaires



• LES ACTUALITÉS •

Une tournée européenne visant à rebâtir l'image du Québec

Les autochtones suivront Chevrette à la trace

Le ministre veut rétablir les faits quant au traitement que le Québec réserve aux autochtones

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La question autochtone québécoise traverse une fois de plus l'océan alors que le ministre Guy Chevrette entreprend aujourd'hui une mission européenne «pour rétablir les faits», selon ses dires, auprès des journalistes et intellectuels du Vieux Continent. Mais c'est sans compter la présence des Innus et du Grand Conseil des Cris qui, mécontents, ont décidé, en toute discrétion, de prendre place à bord d'un avion hier soir pour suivre pas à pas la délégation gouvernementale.

De Paris à Londres en passant par Bruxelles, le ministre délégué aux Affaires autochtones, accompagné de trois leaders amérindiens, tentera de renverser la perception, ancrée chez certains Européens, selon laquelle le Québec maltraite les membres des Premières Nations. Cette initiative constitue un précédent qui se veut une réponse aux allégations de mauvais traitements colportées en Europe, ces dernières années, par certains groupes autochtones. Les médias locaux ont alors systématiquement fait grand cas des accusations portées contre le Québec et le Canada.

Ce sont précisément les représentants innus et cris ayant participé à ces précédents voyages qui sont allés rejoindre M. Chevrette à Paris hier soir, ce dernier étant parti seulement quelques heures avant eux. Armand McKenzie, avocat du Conseil innu de Mitassinan, et Roméo Saganash, porte-parole du Grand Conseil des Cris, suivront donc à la trace le cortège durant les dix jours que durera la mission. «C'est une mission parallèle à la tournée de M. Chevrette que nous faisons pour remettre les pendules à l'heure sur la situation des autochtones au Québec», a affirmé M. McKenzie.

De son côté, M. Chevrette rencontrera bon nombre de parlementaires, d'intellectuels et de journalistes (*The Economist*, *The Times* et TV5, notamment) afin de «mieux faire connaître l'état des relations entre les autochtones et le gouvernement du Québec». Il sera pour l'occasion accompagné de Pita Aatami, président de la Société Makivik, de Simon Awashish, chef de la communauté attikamek d'Obedjwan, et de Clifford Moar, chef de la communauté innue de Mashteuiatsh. Ils exposeront ainsi leur vision du développement de leur communauté ou de leur nation ainsi que celle des relations qu'ils

entretiennent avec le gouvernement du Québec.

«On a le droit et même le devoir d'aller expliquer, sur le plan international, toute la démarche du gouvernement du Québec dans ses relations avec les autochtones», a insisté M. Chevrette. Ce «droit» ou ce «devoir» est en fait une réaction aux accusations portées en Europe à l'endroit du Québec, notamment, par certains groupes autochtones. Relayés par les médias européens, ces propos ont passablement sali la réputation du Québec ces dernières années, a indiqué M. Chevrette, et cela, sans compter les dommages causés par la crise d'Oka. «Le Québec, durant une certaine crise qui fût récemment ses dix ans, a été perçu comme traitant mal ou maladroïtement ses communautés autochtones», a-t-il déploré. Il souhaite ainsi «présenter l'impact des partenariats établis au cours des dernières années et dresser une vision plus complète et réaliste des relations entre le Québec et les autochtones que celle véhiculée par certains intervenants».

Pour ne pas faire une guerre personnelle de toute cette histoire, M. Chevrette a refusé de nommer les «intervenants» auxquels il faisait référence. Toutefois, il a décoché quelques flèches à l'endroit d'un repré-

sentant innu non élu mais «payé par la communauté». Il y a tout lieu de croire que cette fronde était destinée à l'avocat innu Armand McKenzie, qui avait notamment déclaré à Genève l'été dernier que «les Innus sont les Tibétains du Canada» en raison «de la politique raciste d'extinction des droits des autochtones» que mènent le Québec et le Canada.

Prenant part à la «mission parallèle» avec M. Saganash, M. McKenzie entend tenir un discours similaire à celui tenu à Genève afin de «tenir en alerte» les groupes qui soutiennent les nations autochtones qu'il représente. Parmi ces organisations, on compte le groupe de pression Survival, qui avait publié en novembre 1999 un rapport intitulé *Le Tibet canadien - Le massacre des Innus*.

«Plutôt que d'aller à l'étranger comme il le fait, le gouvernement du Québec aurait intérêt à entamer un dialogue plus régulier afin d'aborder les enjeux concernant les Cris et les Innus, a dit M. McKenzie. [...] Malheureusement, les canaux sont fermés.» Il croit par ailleurs que grâce aux liens entretenus avec certaines organisations européennes, il pourra contrecarrer le discours gouvernemental dans les médias et sur les différentes tribunes où M. Chevrette s'exprimera.

Mercier: la gauche entend animer le débat

KATHLEEN LÈVESQUE
LE DEVOIR

Différents groupes populaires et partis de gauche tentent de lancer un débat d'idées dans la circonscription de Mercier, là où le Parti québécois n'a réussi qu'à bannir le candidat déclaré Yves Michaud et à installer Claudel Toussaint, étroitement lié à l'équipe de couronnement de Bernard Landry, à sa place. C'est ce que soutient Paul Cliche, candidat indépendant à l'éventuelle élection complémentaire dans cette forteresse péquiste de Montréal.

Issu du Rassemblement pour l'alternative progressiste (RAP), Paul Cliche se présente comme le porte-étendard de l'union des forces progressistes, un regroupement ad hoc du RAP du Parti de la démocratie socialiste, du Parti vert et du Parti communiste du Québec. Il obtient également des appuis dans les milieux communautaires et syndicaux.

L'objectif premier est d'ouvrir un débat à caractère social mais également de profiter de l'élection complémentaire comme d'un «banc d'essai de l'unité des forces progressistes québécoises». «Je ne pense pas défaire le Parti québécois. Mais, par contre, on va avoir une performance assez surprenante. Je ne fais pas de prédictions. Notre objectif de départ, c'est [d'obtenir] 10 % des votes et arriver devant l'ADQ [Action démocratique du Québec]», a expliqué M. Cliche. Ce dernier n'en est pas à ses premières armes en politique. Dans les années 70, il avait présidé le Front d'action politique (FRAP), le premier parti de gauche à s'opposer à Jean Drapeau à la mairie de Montréal. Par la suite, il a été conseiller municipal sous la bannière du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Il a travaillé à la fondation du RAP. Ancien journaliste du *Devoir*, Paul Cliche collabore aujourd'hui à *LAU!* Journal.

M. Cliche et plusieurs membres de son entourage sont autant de péquistes déçus par le «virage idéologique qui s'est traduit par l'abandon [au Parti québécois] de la plupart [des] politiques sociales démocrates au profit du néolibéralisme». Dans cette veine, le syndicaliste Michel Chartrand estime que l'éventuelle arrivée du ministre des Finances, Bernard Landry, à la tête du PQ n'augure rien de bon pour les plus démunis de la société. «C'est un p.-d.g., crise! C'est un petit p.-d.g., capitaliste! C'est pas un néolibéral! Un capitaliste n'a aucune considération sociale, c'est anational, apatriote. C'est la maximisation des profits dans un minimum de temps. Crise, c'est dans ça qu'on vit! On est des dégénérés dans la province de Québec alors que le monde a faim, partout», a-t-il tonné.

EN BREF

Défaites libérales

St-Jean, T.-N. (PC) — Empêtrés dans une course au leadership et hantés par le fantôme de Brian Tobin, les libéraux au pouvoir à Terre-Neuve ont perdu deux châteaux forts hier lors d'élections complémentaires. Le Parti conservateur a remporté la victoire dans les circonscriptions de The Straits and White Bay North et St. Barbe, ce qui lui donne 16 sièges à la législature de la province, qui en compte 48. La députation libérale compte maintenant 30 représentants tandis que le Nouveau Parti démocratique a deux députés. Dans la circonscription de The Straits and White Bay North, considérée comme un bastion par les libéraux, le conservateur Trevor Taylor a remporté l'élection avec 2590 votes, contre 2374 pour le candidat libéral Ross Pilgrim. Dans St. Barbe, le conservateur Wallace Young l'a emporté avec 2235 votes, soit seulement 23 de plus que le libéral Joseph Kennedy. La course à la direction du Parti libéral connaît son dénouement la fin de semaine prochaine.

Réactions au discours du Trône

L'opposition réclame un nouveau budget

Les libéraux devraient préparer le pays à affronter une récession

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'annonce d'un budget. C'est ce que les partis d'opposition aux Communes souhaitent le plus retrouver dans le discours du Trône présenté par le gouvernement Chrétien hier.

Les menaces de récession pesant de plus en plus lourd, les libéraux se devaient de préparer l'économie canadienne à affronter le pire, estime l'opposition.

«Il y a quelques bons programmes que nous pouvons appuyer. Mais le plus gros problème, c'est que nous nous dirigeons vers des temps économiques difficiles et il n'y a aucune mention à propos d'un budget», a souligné le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day.

«Les libéraux ignorent ce qui se passe aux États-Unis. Ils ne réduisent ni les impôts ni la dette. Le Canada sera encore moins concurrentiel en matière fiscale par rapport aux États-Unis», a-t-il ajouté.

Le gouvernement Chrétien a indiqué qu'il ne prévoit pas présenter de budget au mois de février comme le veut la tradition, étant donné le dépôt d'un minibudget en octobre dernier. Ce sera plus tard dans l'année, à un moment qui reste à être déterminé.

Pourtant, selon le chef conservateur, Joe Clark, les raisons ne manquent pas pour élaborer un nouveau budget. «Nous en avons besoin d'un au Canada pour tenir compte de deux réalités. Il y a plusieurs citoyens canadiens qui sont en train de perdre leur emploi. La seconde raison, c'est que les autres pays, nos concurrents, sont en train de changer leurs politiques pour s'assurer que leurs économies sont plus efficaces», a-t-il dit.

Mais, de façon générale, M. Clark estime que le discours du Trône ne vaut pas le papier sur lequel il a été écrit. «Ce n'est pas une façon sérieuse de commencer un Parlement. Ils ont ignoré les questions économiques, les questions à propos des ressources naturelles et de l'agriculture ainsi que la pêche», a-t-il dit.

Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a, quant à lui, déploré que les besoins du Québec aient été ignorés une fois de plus par les libéraux. «Le Québec n'y trouve pas sa place. Il doit se construire lui-même», a-t-il expliqué.

Ainsi, il estime que le gouvernement Chrétien au-



La gouverneure générale, Adrienne Clarkson, et le premier ministre Jean Chrétien échangent quelques bons mots peu avant qu'elle ne lise le discours du Trône.

rait dû abandonner définitivement son projet de loi sur les jeunes contrevenants, qui a été amplement dénoncé au Québec. De plus, Ottawa aurait dû offrir son appui financier au projet de congés parentaux élaboré par le gouvernement québécois.

La leader néo-démocrate, Alexa McDonough, réclame également un budget. À son avis, les besoins sociaux sont immenses au Canada. «Si les libéraux croyaient vraiment les fadaïses qui sont dans le dis-

course du Trône, ils annonceraient la présentation d'un budget pour attribuer des ressources afin d'implanter des programmes. À la place, nous n'avons aucune nouvelle initiative [sociale], seulement des petits bidules électroniques pour aider les députés à voter», a-t-il fait valoir.

Le gouvernement Chrétien a annoncé qu'il prévoyait implanter un système de vote électronique à la Chambre des communes.

Vu de Québec

La marginalisation des provinces est confirmée

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Rien de bien nouveau ni de bien majeur dans le discours du Trône, seulement la confirmation de la tendance au «nation building» du gouvernement fédéral et à la marginalisation des provinces.

C'est en ces termes que le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, a commenté le discours du Trône lu hier par la gouverneure générale Adrienne Clarkson. Ce discours «prolonge cette entreprise de «nation building» au sein d'un régime de moins en moins fédéral et de plus en plus unitaire», a dit M. Facal au cours d'une conférence de presse.

Ce gouvernement de plus en plus unitaire, c'est «le Canada réel», qui s'oppose au «Canada imaginaire», véhiculé par Radio-Canada, par exemple, celui des deux nations fondatrices, que «tellement de Québécois désirent avec nostalgie», a dit M. Facal.

S'il a évité de déchirer sa chemise, comme il l'a souligné lui-même, le ministre voit dans le discours du Trône la négation du déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces, négation aussi du partage des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement. Qui plus est, le discours «utilise des mots comme «savoir», «formation», «apprentissage», qui relèvent de l'éducation, une compétence provinciale exclusive. En outre, le gouvernement fédéral revient avec son projet de loi répressif sur les jeunes contrevenants, en dépit du consensus québécois sur la valeur de la réhabilitation. M. Facal a aussi signalé des intrusions en matière d'aide financière aux étudiants, de services de garde et de pensions alimentaires.

Sur le plan de la santé, Ottawa confirme que la Loi fédérale sur la santé, qui fixe les cinq conditions que doivent respecter les régimes publics des provinces, va demeurer inchangée, «une camisole de force pour les expériences que différentes pro-

vinces pourraient tenter», estime M. Facal.

«Le gouvernement central agit comme si les revendications québécoises étaient illégitimes et sans fondement. À cet égard, on voit bien que le magasin général est vraiment bel et bien fermé», estime M. Facal. Le ministre a dit espérer que les libéraux de Jean Charest auront la lucidité de reconnaître que ce discours du Trône va à l'encontre de leur programme constitutionnel.

Au-delà de la polémique soulevée par les «chiffons rouges», le gouvernement du Québec défendra deux «dossiers majeurs» sur la scène fédérale, a indiqué M. Facal: le transfert des points d'impôt (une idée sensuelle ravivée par les libéraux) et la renégociation de l'Union sociale, trois ans après sa ratification sans le Québec en février 2002, qui pourrait faire l'objet d'une révision à la demande des parties. Québec voudrait convaincre les autres provinces de revenir à leur position commune de Saskatoon, qui comportait un droit de retrait avec pleine compensation financière.

Le corbeau, le bidou



Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut commencer dès aujourd'hui?

et le prêt REER.

Nous offrons maintenant un prêt REER! Facile d'accès, le prêt REER Placements Québec est admissible pour tous nos produits REER. Profitez-en pour vous procurer l'avantageux REER à taux progressif Placements Québec offrant 5,75% la première année incluant le boni d'intérêt de 1%.

REER
à taux
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC

Québec
Placements Québec
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

1 800 463-5229

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ÉLECTIONS

SUITE DE LA PAGE 1

Le gouvernement aurait pu continuer son mandat et rien n'aurait été différent.

Dans presque tous les dossiers, Ottawa continuera sur sa lancée et en bâtissant sur des initiatives prises avant le déclenchement des élections le 22 octobre. Santé, innovation, finances publiques, enfance, les changements ne sont qu'affaires de nuances. Pas de quoi exiger un nouveau mandat populaire.

«Le gouvernement continuera de se fixer des objectifs audacieux et s'emploiera à les atteindre d'une façon pragmatique et graduelle», indique lui-même le premier ministre dans ce discours dont il est le véritable auteur. Le texte anglais est encore plus révélateur et fidèle aux manies de Jean Chrétien. En anglais, la langue dans laquelle Mme Clarkson a lu cet extrait, il est question de procéder étape par étape («step by step»).

Le gouvernement a bien quelques objectifs ambitieux. Prenons celui-ci: «veiller à ce que tous les enfants soient à l'abri des affres de la pauvreté». Le problème est que ce vœu pieux n'est pas nouveau. En 1989, les députés ont unanimement voté en faveur de l'élimination de la pauvreté infantile d'ici l'an 2000. On est loin du compte et le gouvernement semble avoir appris sa leçon puisque, là comme presque partout ailleurs, il ne mentionne aucun échec.

Le gouvernement veut quand même se donner une image plus activiste, en particulier à l'égard des autochtones. On répondra aux besoins «les plus urgents», mais on escamote du même soufflé un volet important de leurs revendications et du rapport de la Commission royale, à savoir le dossier ambitieux mais difficile de l'autonomie gouvernementale et des revendications territoriales.

En matière de relations fédérales-provinciales, les habitudes sont bien ancrées. Le gouvernement libéral ne se laisse pas arrêter par des questions de compétence. Il dit vouloir collaborer avec les provinces mais faire davantage en matière de formation, un domaine qu'elles viennent tout juste de récupérer, et en matière de contrôle de la qualité de l'eau.

L'unité du pays ne figure plus, de toutes façons, sur la liste des préoccupations de ce gouvernement. Il n'en souffre mot. Comme si les élections du 27 novembre avait tout réglé. L'énoncé ressemblant le plus vaguement à un intérêt pour cet enjeu est le suivant: «Nous devons faire en sorte que, dans chaque région, chaque province, chaque territoire et chaque collectivité, tous les citoyens soient en mesure de se faire entendre et de se joindre aux bâtisseurs du pays.» Les gens de l'Ouest, qui s'estiment ignorés, pourront repasser.

Peu importe le domaine, Jean Chrétien a de la suite dans les idées, ce qui est légitime, et les discours du Trône reflète son discours électoral, ce qui est bien difficile de condamner.

Mais c'est justement ce qui pose problème. Si les élections ne changeaient rien à rien, pourquoi l'avoir tenue et, surtout, pourquoi l'avoir devancée alors que les vrais débats s'annoncent pour l'été et l'automne prochains. En plus d'un possible ralentissement économique qui pourrait obliger le gouvernement à réviser ses prévisions budgétaires, des rumeurs persistantes font état, à Ottawa, d'une restructuration de certains ministères et, par ricochet, d'un vrai remaniement ministériel. Cela aussi aurait pour effet de recentrer le plan d'action du gouvernement. En somme, le premier ministre se préparerait à faire cet été ce qui survient, normalement, à la suite d'élections.

Jean Chrétien a traité ce scrutin comme un mal nécessaire, une dent à arracher au plus vite pour pouvoir, ensuite, faire à sa tête en paix.

Le 22 octobre, le temps s'est arrêté. Une parenthèse a été ouverte, pour des raisons stratégiques et partisans. On le savait. On en rageait mais le plus triste est qu'on en est rendu à trouver cela cyniquement normal. Jean Chrétien nous a transmis de bien étranges habitudes et c'est la démocratie, la capacité de faire de vrais choix éclairés, qui en souffre.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur la Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

mandat et tout a été planifié et tout est contenu là-dans», a d'ailleurs déclaré Paul Martin.

En matière d'environnement, le gouvernement s'engage à redéposer son projet de loi sur les espèces en péril et la protection des habitats, un projet qui est mort au feuilleton deux fois dans le passé à cause du déclenchement hâtif des élections. Le ministre David Anderson a laissé entendre dernièrement que son projet de loi, critiqué autant par les environnementalistes que par les exploitants de la terre, pourrait être modifié pour accommoder ces derniers.

La tragédie de l'eau contaminée à Walkerton a de toute évidence marqué la classe politique. Le gouvernement entend «guider» l'élaboration de lignes directrices nationales plus strictes sur la qualité de l'eau en poursuivant la recherche scientifique dans le domaine. Enfin, on indique que le gouvernement «investira dans la création de parcs nationaux» et «rétablira l'intégrité écologique de ceux qui existent déjà».

Lutte contre l'exclusion

Le troisième mandat libéral sera par ailleurs placé sous le signe de la lutte contre l'exclusion sociale et économique. Mais les mesures annoncées à cet effet sont à toutes fins utiles les mêmes que celles entreprises avant les élections.

Ainsi, on rappelle l'entente de deux milliards de dollars en cinq ans déjà conclue avec les provinces cet automne pour offrir des services à la petite enfance. Tel que convenu, on versera aussi plus d'argent par l'entremise de la Prestation nationale pour enfants. Une nouveauté: on se dit prêt à chercher avec les provinces qui le désirent des moyens de faciliter la transition entre l'aide sociale et le marché du travail en mettant en place des mesures incitatives. Enfin, sans fournir de détails, le gouvernement promet de mettre en place des mesures protégeant l'emploi des parents qui prendraient soin d'un enfant gravement malade.

Côté santé, là encore les libéraux promettent ce qu'ils ont déjà accompli. Ainsi, on rappelle une fois de plus l'entente sur le réinvestissement en santé conclue avec les provinces.

Fait intéressant à noter, le discours du Trône mentionne que le gouvernement «intensifiera ses efforts pour encourager le conditionnement physique et la pratique des sports». Or, pas plus tard que pendant la campagne électorale, le programme Participation, dont c'était le seul objectif, est mort de sa

belle mort à cause d'un manque de financement du gouvernement fédéral...

Faire du Canada un leader dans la nouvelle économie du savoir sera encore la marotte du gouvernement libéral. A cet effet, tel que promis dans le livre rouge, le gouvernement se donne pour objectif de hisser le pays d'ici 2010 au cinquième rang mondial pour ses efforts en recherche et développement. Ottawa continuera donc d'investir dans les universités par l'intermédiaire des 2000 chaires de recherche universitaires (annoncées dans le budget 2000) et la Fondation canadienne pour l'innovation (créée en 1997).

Régime d'apprentissage

Le gouvernement créera aussi, tel que promis, un régime enregistré d'apprentissage permettant aux travailleurs de mettre de l'argent de côté pour financer leur perfectionnement professionnel. Ottawa invitera aussi les provinces à «lancer une initiative nationale» afin de réduire l'analphabétisme.

Les autochtones, quant à eux, ont eu droit à quelques vœux pieux. Après le constat d'usage que les autochtones sont «trop nombreux à vivre encore dans la pauvreté», le discours indique que «le gouvernement est résolu à raffermir sa relation avec les autochtones. [...] Il veillera en outre à répondre aux besoins fondamentaux dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement et de l'infrastructure. Le gouvernement fera en sorte que chacune de ses priorités reflète cet engagement».

On veut notamment réduire le pourcentage d'autochtones dans les prisons (beaucoup plus nombreux que leur poids démographique) pour le ramener à la moyenne canadienne d'ici «une génération». Et, comme le ministre Robert Nault l'avait indiqué en entrevue au *Devoir*, on travaillera avec les Premières Nations pour accroître la transparence dans leurs pratiques administratives.

Au chapitre de la justice, on promet de représenter le projet de loi sur les jeunes contrevenants tout comme celui prévoyant des peines plus sévères pour les «crimes graves», comme les entrées par effraction dans les domiciles et le harcèlement criminel. On promet aussi de resserrer la loi antitgangs.

Enfin, à la maison, pour apaiser les députés qui se plaignent de la banalisation de leur rôle, on promet «de nouvelles améliorations aux procédures de la Chambre et du Sénat». On veut aussi moderniser les méthodes de vote à la Chambre des communes et augmenter les budgets consacrés à la recherche à la bibliothèque du parlement.

TUTELLE

SUITE DE LA PAGE 1

Les représentants d'une coalition regroupant les syndicats des 13 centres jeunesse de la région de Montréal se sont en effet présentés hier soir à la réunion du conseil d'administration des CJM pour dire qu'ils ne croient plus à la capacité des Centres jeunesse de Montréal de se tirer de l'impasse. «Nous agissons pour aller le ministre Baril d'une situation qui nous semble être un cul-de-sac. Nous avons appris que la direction restante envisageait un plan de compressions qui nous semble tout à fait contraire à l'esprit du rapport Bartkowiak», a fait valoir hier Daniel Searle, porte-parole de cette coalition syndicale. À la suite d'une enquête réclamée par le ministre Gilles Baril, le rapport Bartkowiak, rendu public en décembre dernier, concluait en effet à une pagaille administrative aux CJM, malgré des ressources suffisantes, et recommandait un coup de barre majeur, sinon un grand ménage à la direction générale.

Malgré le mea-culpa formulé par la direction restante (le directeur général et le directeur de la DPJ ont quitté depuis), les employés affirment que cette dernière s'apprête malgré tout à faire de nouveaux choix budgétaires qui auront pour effet de limiter de 14 à 10 le nombre d'éducateurs à temps plein auprès des jeunes du Mont-Saint-Antoine.

HILTON

SUITE DE LA PAGE 1

sans lumière extérieure de la rue Notre-Dame.

Lundi, le procès s'est transporté du 5^e au 3^e étage, dans une salle de 56 places pour accommoder le public. Mais c'est encore insuffisant. Une vingtaine de places sont occupées par les journalistes, plus nombreux qu'à l'habitude, cinq sont réservées à l'accusé et à sa famille, et le reste va aux citoyens selon la règle du premier arrivé, premier servi. A tout moment de la journée, une poignée de malchanceux font le pied de grue à l'extérieur, bien rangés le long d'un cordon de sécurité de fortune, en espérant qu'un siège se libère pour entrer à leur tour dans la cour d'Hilton.

Pour tout dire, un seul prévenu au Québec traîne autant de curieux dans son sillage lorsqu'il se fait prendre dans les engrenages du système judiciaire: Maurice Boucher, membre en règle des Hells Angels et chef guerrier des Nomads. Dans les deux cas, une similitude: les médias ont transformé ces hommes en vedettes, estime Claude Poirier, chroniqueur judiciaire à *Allô Police*. «Je n'ai jamais vu un tel procès en 40 ans de métier, lance-t-il. Depuis quelques jours, c'est presque un cirque.»

Comme Dave Hilton a pu rester en liberté durant son procès, il entre et sort tous les jours par la même porte que le reste des gens. Ses fans lui serrent la main, demandent des autographes ou se font prendre en photo à ses côtés. Dave Hilton se prête souvent au jeu, esquissant ses sourires les plus candides. «Ce n'est pourtant pas un vol à l'étalage ni de la conduite en état d'ébriété. Ce sont des accusations très graves», tonne Claude Poirier.

Le boxeur est non seulement doté d'un redoutable crochet du droit mais aussi d'un charisme qui ne semble guère entamé par la gravité des accusations. Même des constables spéciaux lui ont demandé son autographe, le 11 janvier dernier, dans une scène croquée par *Le Journal de Montréal*. «Il est comme toi, il est gentil! Qu'est-ce que tu veux que je te dise», lance Thérèse au milieu de la conversation. «Il est gentil, il est beau, il est fin», ajoutent-elles sans innocenter Dave Hilton pour autant.

La dame est loin d'appartenir au fan-club du boxeur. Elle fait partie de la dizaine de fidèles qui assistent régulièrement aux procès à Montréal. Thérèse suit les affaires judiciaires depuis 14 ans.

«On ne s'attendait pas à ce que l'équilibre budgétaire passe par la réduction de services aux jeunes. Les éducateurs ont la maîtrise de toute l'intervention qui se fait auprès d'eux. Ce n'est pas avec des postes à temps partiel le week-end qu'on va pouvoir continuer à assurer le même suivi», a déploré M. Searle hier.

Selon ce dernier, la direction se propose de sabrer quatre postes à temps complet et de créer six postes d'éducateur à temps partiel d'une journée par semaine, deux postes de deux jours par semaine et deux autres postes de trois jours par semaine. À son avis, cela va à l'encontre du rapport Bartkowiak, qui proposait plutôt un redressement des dépenses dans les services administratifs et informatiques, les ressources humaines et le maintien des installations.

Pour l'instant, les suites données au rapport Bartkowiak par le conseil d'administration se limiteraient à la création de comités, chargés d'approfondir la réflexion sur les 16 recommandations formulées à l'intention du ministère. «Est-ce que le ministre va continuer à se bercer d'illusions avec la création de comités? Les jeunes n'ont pas à payer pour la mauvaise gestion aux CJM», a tranché M. Searle, qui se faisait le porte-voix de 1200 éducateurs, 520 intervenants sociaux, 400 employés de bureau, 75 professionnels et quelque 600 employés de soutien des 13 établissements de la région.

La vente du Canadien serait chose faite

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

La vente du Canadien à l'homme d'affaires du Colorado George Gillett II devrait être complétée d'ici 48 heures, révélait hier sur son site Internet le réseau CTV Sportsnet. Les réseaux TSN et TVA allaient encore plus loin en disant qu'une conférence de presse devait être convoquée dès aujourd'hui pour confirmer la nouvelle.

On parle depuis quelques semaines déjà du grand intérêt que porte Gillett à la vénérable concession de la Ligue nationale de hockey. On a dit précédemment qu'il rachèterait la majorité des parts que détient la Brasserie Molson, propriétaire de l'équipe depuis 1978. Le Canadien et le Centre Molson sont en vente depuis le 27 juin.

Chez Molson aucun commentaire n'a été formulé, mais on croit que Gillett verserait environ 250 millions de dollars pour acquérir l'équipe et l'aréna. Molson demeurerait propriétaire minoritaire et s'assurait ainsi que l'équipe demeure à Montréal. TVA a même avancé qu'une participation du groupe BCE à l'achat n'était toujours pas exclue.

NITRATES

SUITE DE LA PAGE 1

Selon les chiffres dévoilés hier, les nitrates — des molécules potentiellement cancérigènes, associées aux épandages de fumiers et de lisiers sous forme liquide — se retrouvent en concentrations allant de trois à sept milligrammes par litre (mg/l) dans l'eau des 20 puits résidentiels étudiés. Quant aux analyses effectuées dans l'aqueduc de la municipalité, elles révèlent un taux de 5,9 mg/l de nitrates. La norme québécoise et la norme canadienne fixent la concentration limite à 10 mg/l. «ce dont on se rapproche vite et dangereusement», expliquait hier Roméo Bouchard, porte-parole de la coalition.

Les citoyens de Saint-Germain, regroupés en comité, estiment que les nouvelles normes sur l'eau potable révélées hier par *Le Devoir* «ne seraient pas d'une grande utilité ici, sauf pour nous inciter à boire de l'eau en bouteille. Le ministère réglemente l'eau au robinet mais ne fait rien à la source de la contamination. Pire, il a accordé un certificat d'autorisation à une méga-porcherie de 509 unités animales précisément dans le territoire où les concentrations de nitrates augmentent et il s'apprête à autoriser une méga-vacherie, cette fois-ci en février, de 400 nouvelles unités animales», ajoute Roméo Bouchard.

Le comité de citoyens a demandé hier en conférence de presse au ministre de l'Environnement, Paul Bégin, de révoquer le certificat d'autorisation accordé en mai 1999 à la porcherie proposée conjointement par les fermes Bélimearc et Madrice, de la même localité. Le comité invoque un article de la loi qui prévoit que le ministre a ce pouvoir lorsqu'on lui démontre que le certificat a été accordé «sur la foi de renseignements erronés».

Or, pour obtenir l'autorisation du ministère, les deux promoteurs agricoles du projet de porcherie devaient établir la preuve qu'ils bénéficieraient de surfaces d'épandage suffisantes. Pour y arriver, ils ont fait état de la marge de manœuvre dont disposaient, à leur avis, les trois fermes où les futurs lisiers allaient être épandus.

L'étude du plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), déposé au soutien de la demande, révèle, selon le comité de citoyens, que le volume de lisier éventuellement importé par la ferme Madrice serait de 40 % supérieur à la marge de manœuvre de son propre plan d'épandage.

Quant aux volumes de fumiers de bovins déjà produits sur les trois fermes Madrice, Bélimearc et La Joie, ils auraient été sous-évalués de 868 tonnes, ce qui laisserait plus de surface d'épandage pour le projet soumis à l'approbation du ministère.

Aveux explicites «d'erreur»

Celui-ci a donc émis son autorisation sur la base de ces chiffres présumément erronés qui, une fois signalés aux fonctionnaires par les citoyens, ont été corrigés par l'agronome Luc Bérubé, responsable de l'élaboration des PAEF des promoteurs. Mais ces corrections, qui constitueraient pour les citoyens des aveux explicites «d'erreurs» au sens de la loi, ont été apportées «après l'émission du certificat». Les corrections ont été si importantes, à leur avis, que la marge de manœuvre des trois fermes disposaient en principe a fondu de 74 à 4,4 hectares.

Le dossier de Saint-Germain-de-Kamouraska est un dossier chaud depuis deux ans. Le comité de citoyens a tenté, en vain, de faire annuler par la Cour supérieure le certificat d'autorisation émis au profit de la porcherie Bélimearc-Madrice en mai 1999.

Cependant, rétorque Roméo Bouchard, les citoyens soutenaient que l'attestation de conformité à la réglementation, émise par la municipalité, n'était pas valide en droit, ce qui aurait entaché le certificat d'autorisation (CA) de l'Environnement de nullité. Or le juge a statué que l'attestation de conformité était valide mais ne s'est pas prononcé, soutient Roméo Bouchard, sur la véracité des données soumises en soutien à la demande d'autorisation. Les citoyens vont donc dès aujourd'hui demander formellement au ministre de révoquer cette autorisation, comme il l'avait fait pour le dossier d'une minicentrale privée sur la rivière Batiscan.

L'attachée de presse du ministre Bégin, Caroline Drouin, déclarait hier que les analyses en possession du ministère sur les taux de nitrates dans l'aqueduc de Saint-Germain «n'atteignent pas» les taux révélés par les citoyens hier.

«On va prendre le temps d'analyser ces taux révélés par les citoyens et on verra», a commenté la porte-parole du ministre. Mme Drouin a aussi ajouté que «le travail du ministère, c'est de faire respecter les normes, et il n'a pas le loisir de refuser des autorisations aux promoteurs qui respectent les normes».

Selon Roméo Bouchard, l'Environnement a un devoir de prévention beaucoup plus important que l'application stricte des normes, un devoir qu'il pourrait assumer avec autorité s'il faisait son travail d'évaluation de la capacité réceptrice des milieux où il s'apprête à autoriser des projets polluants. Entre 1983 et 1995, dit-il, les concentrations de nitrates dans l'eau de l'aqueduc municipal se situaient en moyenne autour de 2 mg/l. La concentration a bondi à 3,8 mg/l en 1997, a connu un répit momentané en 1999 avec un taux de 2,2 mg/l puis a bondi à la hausse une nouvelle fois en décembre dernier avec une concentration de 5,9 mg/l.

Transactions entre apparentés

Cinar poursuit les cofondateurs pour 28,6 millions

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Cinar a déposé hier une action devant la Cour supérieure contre les deux cofondateurs de l'entreprise et l'ex-chef de la direction financière. Le montant de la réclamation atteint les 28,6 millions et prend la forme de sommes découlant de transactions entre apparentés que tente de récupérer l'entreprise de production. Cinar voudrait également que la lumière soit faite sur d'autres transactions impliquant Micheline Charest et son conjoint.

Plongée dans le scandale des prête-noms depuis octobre 1999, et toujours incapable de produire ses états financiers, Cinar a dû manœuvrer dans les méandres d'un nombre élevé de cas d'opérations entre apparentés. En octobre dernier, la maison de production parlait de «certaines de cas d'opérations touchant les fonds de Cinar qui ont été traités par le truchement des comptes maintenus dans les registres de Cinar par les trois anciens cadres supérieurs de Cinar ou des sociétés que contrôlaient ces derniers».

Dans sa poursuite déposée hier à la Cour supérieure du Québec, Cinar réclame de Ronald A. Weinberg, de Micheline Charest, de Hasanain Panju et de certaines de leurs compagnies un montant de 28,6 millions représentant le solde net, après conversion en dollars canadiens, «que les défendeurs doivent à Cinar relativement à certaines transactions entre apparentés. Cinar réclame aussi de rendre compte de certains profits et autres avantages [évalués à 12 millions]», a ajouté l'entreprise.

Un nouveau chapitre vient donc de s'écrire dans cette longue saga ayant débuté avec l'affaire des prête-noms dans l'octroi de subventions gouvernementales sous la forme de crédits d'impôt pour

production cinématographique. La mise au jour de cette histoire a également fait apparaître un trou de 122 millions \$US dans les livres de Cinar représentant des sommes transférées dans des comptes au Bahamas à l'insu du conseil d'administration. Outre l'effondrement du cours boursier, l'arrêt des négociations et la prolifération des recours juridiques par les actionnaires minoritaires, ces éléments ont donné lieu au départ précipité du directeur financier, M. Panju, et à la démission des deux cofondateurs, qui retiennent le contrôle de l'entreprise avec une participation de 62 %.

Cinar est toujours incapable de produire ses états financiers

Depuis, Cinar a convenu d'un mode de recouvrement des 122 millions \$US. Elle a également conclu une entente avec les administrations fiscales, fédérale et québécoise, prévoyant le remboursement de l'intégralité des crédits d'impôt litigieux reçus. La somme totale devant être remboursée s'élève à près de 18 millions (plus intérêts) et Cinar a également accepté de renoncer à des crédits d'impôt non utilisés de 9,7 millions.

Enfin, Cinar a annoncé vendre di qu'en raison de la démission de ses vérificateurs indépendants, à la suite du refus de l'actuelle direction de se porter garante de l'exactitude des faits et données couvrant des périodes antérieures à son entrée en fonction, elle ne sera pas en mesure de produire des états financiers vérifiés. Ces données pour les exercices 1999 et 2000, ainsi que les redressements pour les exercices 1997 et 1998 doivent être présentés ces jours-ci.

Du même souffle, Cinar autorisait sa banque d'affaires Merrill Lynch à prendre contact avec les parties pouvant être intéressées à s'engager dans une transaction comprenant Cinar, afin de maximiser la valeur des actionnaires.

Canoë et Netgraphe seront fusionnées

Il s'agirait d'une prise de contrôle inversée impliquant une dilution de l'avoir des actionnaires de Netgraphe

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

Quebecor Media a proposé hier aux actionnaires de Netgraphe de fusionner les activités de la compagnie avec celles de sa filiale Canoë au moyen d'une prise de contrôle inversée qui impliquerait une dilution importante de l'avoir des actionnaires de Netgraphe.

La proposition de Quebecor Media prévoit que Netgraphe achètera les activités de Canoë en échange de 157,8 millions d'actions. Si la transaction se réalise, Quebecor détiendrait 63,2 % des actions de Netgraphe, comparativement à 54 % actuellement. InfiniT, une autre entreprise contrôlée par Quebecor, en aurait 21,6 % et le public investisseur aurait le reste, soit quelque 15 % du capital-actions. Il y a actuellement 85,2 millions d'actions de Netgraphe en circulation.

Pour faire sa proposition, Quebecor Media a attribué une valeur aux activités de Canoë et à celles de Netgraphe, mais cette valeur n'a pas été rendue publique.

La filiale de Quebecor et de la Caisse de dépôt a aussi l'intention de restructurer le capital-actions de Netgraphe et de créer une catégorie d'actions à droit de vote multiple à dix votes par action, en plus des actions à droit de vote subalterne à un vote par action.

Quebecor Media a décidé d'avoir recours aux actions à droit de vote multiple «pour permettre la croissance de l'entreprise», a expliqué le vice-président de Quebecor, Luc Lavoie. Selon lui, il sera plus facile pour la compagnie de faire des acquisitions en payant en actions sans en

diluer le contrôle.

Les détenteurs d'actions de Netgraphe auront le choix entre les deux catégories d'actions et ils recevront une prime de 10 % s'ils choisissent l'action à droit de vote unique.

Même si elle a choisi de conserver la structure corporative de Netgraphe, Quebecor Media n'a pas encore décidé sous quelle raison sociale, Canoë ou Netgraphe ou encore les deux, la compagnie fusionnée continuerait ses activités. «On n'est pas encore rendu là», a dit M. Lavoie.

Le conseil d'administration de Netgraphe doit en effet se prononcer sur la proposition et la soumettre ensuite au vote des actionnaires. Un comité d'administrateurs indépendants de Quebecor Media a été formé pour étudier la proposition, auquel participent Normand Drolet, un dirigeant de Netgraphe démissionnaire, Jacques Nantel, Pierre Migault et Laurent Verreault.

En attendant leur verdict, les actionnaires de Netgraphe se sont prononcés contre la proposition de Quebecor Media hier à la Bourse. Les actions de Netgraphe ont clôturé à 1,88 \$, en baisse de 0,62 \$, tout près de son bas historique de 1 \$.

Netgraphe attendait la proposition de fusion avec Canoë depuis que Quebecor Media est devenu son principal actionnaire en achetant le groupe Vidéotron et sa filiale TVA. Netgraphe exploite la Toile du Québec et des sites en langue française comme Jobboom et Multimedium. Canoë est présente sur le Web dans les deux langues et diffuse notamment le contenu de journaux de Quebecor.

La direction de Métro fait élire ses candidats

Le débat de fond avec les marchands demeure entier

Le président et chef de la direction, Pierre H. Lessard, a répété au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires que la chaîne n'est pas à vendre et proposé de tourner la page sur les querelles internes. Le Regroupement des marchands actionnaires n'en affirme pas moins que «des liens ont été rompus».

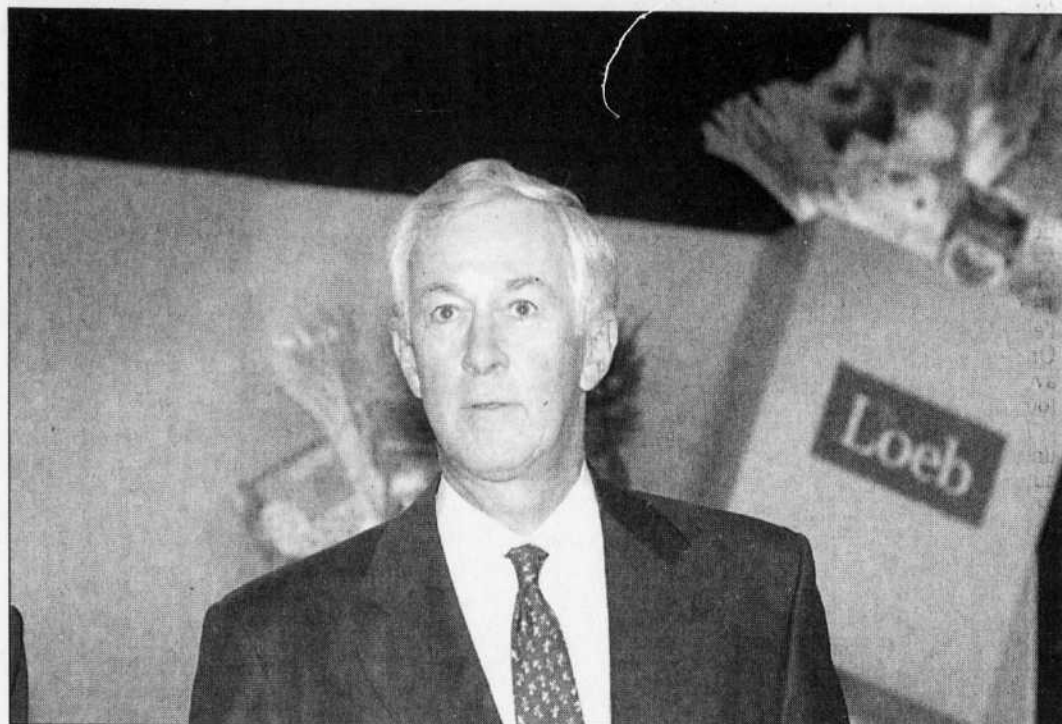
CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

La direction de Métro a fait élire sa liste de sept candidats au conseil d'administration, lesquels ont obtenu 62 % des votes exprimés, mais sur le fond de la question qui divise cette direction de ses marchands, la très longue assemblée annuelle des actionnaires tenue hier ne semble pas avoir fait bouger ni l'un ni l'autre des deux groupes. Malgré la défaite, le Regroupement des marchands actionnaires est encouragé par la solidarité des marchands, puisque 92 % de la totalité de leurs droits de vote sont allés à leurs candidats et non à ceux de la direction.

Le président et chef de la direction, Pierre H. Lessard, a répété plusieurs fois que «Métro n'est pas dans un processus de vente» et il ajoutait ceci: «Nous avons le bilan pour faire des acquisitions.» Il laissait entendre en outre que discuter d'un plan stratégique ou de projets d'acquisitions sur la place publique ne servait pas la cause de Métro. Mais, dans l'immédiat, a insisté le président, il importe de tourner la page sur les querelles internes. La direction, toutefois, ne juge pas utile de modifier sa façon de voir les choses, à part peut-être l'intention de s'occuper en priorité de rétablir le dialogue avec les marchands actionnaires. M. Lessard a attribué d'ailleurs la rupture évidente de communication avec les marchands au fait que les représentants de ceux-ci au conseil d'administration n'ont pas fait savoir aux marchands que Métro était en mode d'acquisition.

Pour sa part, Jean Fournier, du Regroupement des marchands actionnaires, affirmait en conférence de presse que le vote des marchands constituait un message sans équivoque. «Métro ne sera jamais plus le même. Des liens ont été rompus. Les marchands ont été traités avec mépris», lançait-il. Il ajoutait quand même que la balle était maintenant dans le camp de la direction, avec cette petite précision: «Nous, nous ne baisserons pas les bras.»

M. Fournier et Jean-Pierre Boyer (marchand président déchu du conseil) se disent convaincus que «la menace de vente est plus grande que jamais». On peut croire d'ailleurs que certains investisseurs institutionnels, comme Jary-



Pierre H. Lessard, président et chef de la direction.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

lowsky Fraser, vont interpréter le vote majoritaire des actionnaires hier comme un signe que Métro finira bien par céder aux avances d'un prédateur puissant qui fera une offre que le conseil d'administration et la majorité des administrateurs ne pourront pas refuser.

Sur cette hypothèse, M. Lessard se fait rassurant en déclarant qu'aucun acquéreur ne voudra faire un tel geste sans avoir l'appui des marchands actionnaires, puisqu'il faudrait, selon lui, l'accord de 100 % des actionnaires, donc celui des marchands aussi, pour avoir accès au flux de trésorerie. Le conseiller juridique du regroupement des marchands ne complètement cette interprétation.

La direction considère toujours que les marchands veulent récupérer le contrôle qu'ils ont eu jadis sur Métro et qu'ils refusent de voir toutes les divisions de la société se développer au même rythme, de manière à occuper eux-mêmes une position dominante. Les marchands de la bannière Métro considèrent en effet qu'ils sont «l'épine dorsale» de l'entreprise, d'où leur insistance à maintenir leur représentation au conseil, notamment à la présidence, poste occupé par un marchand pendant 50 ans, mais plus maintenant.

En somme, l'assemblée annuelle n'aura permis aucun rapprochement entre la direction et ses marchands actionnaires. Si Métro est vraiment en mode d'acquisition, il lui faudra trouver des partenaires financiers si jamais une acquisition majeure devait être faite. De Davos, Jean-Claude Scraire, président de la Caisse de dépôt, s'est dit intéressé à un tel partenariat. M. Lessard, non sans rappeler que l'intervention de la Caisse dans Proviso a plutôt conduit à un désastre, ne dit

tout de même pas non à la Caisse ou à tout autre investisseur. «Il est toujours intéressant de voir qu'il y a des gens prêts à nous appuyer dans notre développement», ajoute M. Lessard, qui nie avoir eu quelque discussion particulière à cet égard.

Bénéfice en hausse

À part ces querelles de famille, Métro est une entreprise qui va très bien. Pour un 41^e trimestre consécutif, Métro a déclaré une augmentation de son bénéfice d'exploitation en hausse de 14,4 % sur celui du trimestre correspondant de l'an passé, atteignant ainsi 42,6 millions. Le chiffre d'affaires a monté de 5,5 % pour totaliser 1,13 milliard. Le bénéfice à 24,7 millions

reflète une hausse de 20 % et le bénéfice net par action est également en hausse de 20,5 %.

Ces résultats trimestriels sont tout à fait dans la ligne de ce que fut Métro depuis 10 ans, c'est-à-dire depuis le jour où les marchands disent être allés chercher MM. Lessard et Paul Gobeil pour qu'ils remettent leur entreprise alors vacillante sur ses rails. Depuis, la part de marché de la bannière Métro est passée de 17 à 25 % et les 260 magasins Métro génèrent des revenus de 2,6 milliards sur un total de 4,6 milliards. En 1990, il y avait une perte de neuf millions; 10 ans plus tard, l'entreprise déclarait un bénéfice net de 97 millions.



Jean Fournier, président du Regroupement des marchands actionnaires.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La confiance à son plus bas

La Fed en route pour baisser davantage ses taux d'intérêt

AFP ET REUTERS

Washington — La Réserve fédérale a entamé hier une réunion de deux jours qui pourrait déboucher sur une nouvelle baisse des taux d'intérêt pour inverser la tendance au ralentissement brutal de l'économie.

En tirant le signal d'alarme, la semaine dernière, face à une croissance proche de zéro, le président de la Réserve fédérale (Fed), Alan Greenspan, a conforté l'impression des économistes qu'une baisse supplémentaire des taux d'intérêt était nécessaire. Le 3 janvier, en dehors d'une réunion normale du comité monétaire et à la surprise générale, la Fed avait réduit son taux interbancaire, son principal instrument de politique monétaire, d'un demi-point, à 6 %. Une autre baisse, également d'un demi-point, est attendue.

Les facteurs avancés alors par la Fed pour justifier son assouplissement des conditions du crédit semblent toujours d'actualité. Le 3 janvier, la Fed avait pris sa décision «à la lumière de l'affaiblissement continu des ventes et de la production,

dans un contexte de moindre confiance des consommateurs, de conditions moins favorables sur certains segments des marchés financiers et de prix de l'énergie élevés qui sapent le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises». Or, près d'un mois plus tard, les conditions de l'économie n'ont pas radicalement changé, rien d'anormal, sachant que les effets d'une baisse des taux sont palpables dans l'économie au mieux six mois plus tard.

La confiance des consommateurs ne s'est pas rétablie depuis. Pis, l'indice de confiance des consommateurs en janvier s'est effondré de 14,2 points par rapport au mois précédent, a souligné hier l'institut de conjoncture Conference Board. Les ventes dans les magasins sont moins alarmantes qu'il y a un mois mais l'activité industrielle est moins soutenue et les bénéfices des entreprises sont décevants, a noté hier Malik Hussein, économiste

chez JP Morgan Chase.

Ainsi, l'indice de confiance du Conference Board a chuté à 114,4 en janvier, après 128,6 révisé en décembre, alors que les économistes s'attendaient à une baisse moins forte, à 124,2. Le sous-indice des anticipations s'est contracté à 77, après 96,9 le mois précédent, «à un niveau qu'on voit normalement avant une récession», selon Lynn Franco, l'économiste du Board.

Lors de son intervention devant la commission budgétaire du Sénat la semaine dernière, M. Greenspan avait jugé une récession improbable, estimant que la confiance du consommateur n'avait pas encore été entamée.

La baisse des taux début janvier et la perspective d'une réduction supplémentaire ont redonné un peu de vigueur aux marchés boursiers américains, source de revenus ces dernières années pour les ménages et donc moteur auxiliaire de la croissance écono-

mique. Mais la tendance reste fragile avec les bénéfices plus faibles des entreprises.

Avant de prendre leur décision aujourd'hui, les membres du comité monétaire de la Fed disposeront des derniers chiffres de la croissance américaine, pour le dernier trimestre de l'an dernier. Les prévisions des économistes sont actuellement de 2,2 % en rythme annuel mais Alan Greenspan a laissé entendre jeudi que ce rythme pourrait être plus lent.

«Avec l'économie américaine montrant une faible croissance, les attentes sont grandes pour une baisse des taux de la Fed», a noté Robert DiClemente, économiste de la banque d'affaires Salomon Smith Barney. Pour son homologue de Barclays Capital, Henry Willmore, les commentaires plutôt alarmistes d'Alan Greenspan la semaine dernière laissent entrevoir «une baisse de 50 points de base» des taux de la Fed.

Une opinion partagée par Malik Hussein qui, en voyant à plus long terme, prévoit «un taux interbancaire à 4,75 % d'ici le milieu de l'année».

Les conditions de l'économie n'ont pas radicalement changé depuis un mois

LE DEVOIR

LES SPORTS

Etat de la réserve collective de sang

La réserve de sang: 5 jours
Groupes sanguins en demande aujourd'hui
B - A -
Info-collecte: 832-0873

Jeu de puissance

Le Canadien domine

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

New York — Le jeu de puissance du Canadien tourne à plein régime depuis quelques matchs. En fait, le Tricolore a marqué cette saison plus de buts en avantage numérique que toute autre équipe de la LNH à l'exception des Red Wings de Detroit. Le Canadien a réussi 50 buts en attaque à cinq, soit un de moins que les Red Wings.

La moyenne de la saison s'établit à 17,2%. Mais elle grimpe à 22,5% (11-en-49) lors des neuf derniers matchs, et à 31,6% (6-en-19) lors des quatre derniers rencontres.

«Le retour de Trevor Linden fait une différence, raconte Eric Weinrich. Sa présence donne différentes options à l'entraîneur. Linden a

joué dans l'attaque à cinq durant toute sa carrière, c'est un joueur d'expérience. Il est patient et c'est ce qu'il faut pour avoir un bon jeu de puissance. Il va prendre une seconde de plus avant de faire un jeu.»

Saku Koivu a marqué cinq buts en avantage numérique en 24 rencontres. Il est le principal animateur de l'attaque massive du Tricolore. «On a toujours eu des occasions même si on ne marquait pas, dit-il. On s'est alors posé des questions. Mais depuis quelques matchs, on force davantage le jeu, on est plus combatiif, on travaille également plus fort. On avait tendance à trop réfléchir, ajoute-t-il. Maintenant, on semble réagir plus rapidement. On utilise aussi beaucoup mieux les défenseurs aux points d'appui. Pour toutes ces raisons, nous avons un meilleur jeu de puissance.»

EN BREF

Baltimore fête ses Ravens

Baltimore (AP) — Le second Ray Lewis a dansé sur la scène avec le trophée du Super Bowl par une journée froide et pluvieuse qu'une foule d'environ 200 000 partisans des Ravens de Baltimore a trouvé belle. L'équipe a été acclamée lors du traditionnel défilé des vainqueurs, qui s'est terminé de-

vant l'hôtel de ville, où le joueur par excellence lors de la victoire de 34-7 contre les Giants de New York a été le premier à monter sur la scène. L'entraîneur-chef Brian Billick a suivi Lewis. «Cette équipe m'a montré que le mot famille, et vous faites extension du mot famille, a dit Billick. Avant que le défilé n'atteigne le War Memorial Plaza en face de l'hôtel de ville, des milliers de personnes étaient déjà sur place.

Championnat du monde de ski alpin

Un Américain au sommet

ASSOCIATED PRESS
PRESSE CANADIENNE

Sankt Anton — L'Américain Daron Rahlves a causé une grosse surprise en devançant hier toute l'armada autrichienne pour remporter la médaille d'or du Super-G dans les championnats du monde de ski alpin à Sankt Anton.

Jamais distingué dans cette spécialité, le Californien de 27 ans a devancé de huit centièmes de secondes Stefan Eberharter, ainsi que l'autre géant autrichien, le grand favori Hermann Maier, tenant du titre, qui a dû se contenter de la médaille de bronze.

«Davantage de monde va me connaître désormais», a déclaré Rahlves, après avoir dévalé victorieusement en une minute 21,46 secondes la piste Karl Schranz, extrêmement technique.

Eberharter a obtenu l'argent en 1 min 21,54 s, Maier le bronze en 1 min 21,69 s.

Victorieux d'une paire de descente en Coupe du monde en Norvège l'an dernier, Rahlves, qui n'était jamais monté sur un podium en Super-G, est devenu le premier Américain champion du monde de la discipline depuis l'adoption de celle-ci aux compétitions en 1987.

L'Américain, qui s'entraîne l'été avec les Autrichiens, les a punis hier, alors qu'Eberharter et Maier,



REUTERS

Un départ impeccable pour Daron Rahlves.

champion olympique de la discipline, s'apprêtaient à fêter un double. Mais Rahlves a surgi avec son dossard 11 pour remettre les pendules à l'heure.

«Peut-être l'avons nous laissé s'entraîner un peu trop avec nous, a déclaré Hans Pum, l'entraîneur des Autrichiens. Nous savions qu'il allait vite, nous ne pensions pas qu'il irait aussi vite.»

«Ça me fait du bien d'entendre les mots "champion du monde", a

déclaré Rahlves. C'est fou, c'est le rêve de ma vie. Ma vie entière a été gérée dans le but d'être le meilleur, de gagner.»

Eberharter, sacré en super-G à Saalbach en 1991, a reconnu le talent de son adversaire américain.

«Rahlves est un grand skieur. Nous avons partagé la troisième place à Kitzbuehel [en descente, le 21 janvier], donc je savais qu'il fallait compter avec lui», a déclaré l'Autrichien de 31 ans.

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Table with 3 columns: Team, Mj, Pts. Lists teams like x-Ottawa, x-New Jersey, x-Washington, Philadelphia, Toronto, Buffalo, Pittsburgh, Boston, Caroline, NY Rangers, Atlanta, Montréal, Floride, Tampa Bay, NY Islanders.

ASSOCIATION DE L'OUEST

Table with 3 columns: Team, Mj, Pts. Lists teams like x-Colorado, x-St. Louis, x-San Jose, Detroit, Dallas, Vancouver, Phoenix, Edmonton, Los Angeles, Nashville, Chicago, Calgary, Minnesota, Columbus, Anaheim.

Hier

Table with 2 columns: Team, Pts. Lists teams like Ottawa 1, Washington 1, Boston 5, St. Louis 1, New Jersey 3, Detroit 1, Pittsburgh 6, Atlanta 3, Tampa Bay 4, Florida 3, Edmonton 5, Calgary 3, Minnesota à Vancouver, 22h00, Dallas à Los Angeles, 22h30, Colorado à San Jose, 22h30.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel:
petitesannonces@ledevoir.com

I.N.D.E.X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES
100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
AU COEUR DU PLATEAU
CHATELAIN 5 1/2 semi-meublé, frais peint, pl. bois, stores, lav-vaiss. Pas de chien. Libre imm. 900\$ éclairé, chauffé. 575-0757

201 PROPRIÉTÉS COMMERCIALES
MONCTON
NOUVEAU BRUNSWICK
À Moncton, un "Bed & Breakfast" 5 étouilles qui doit être vu pour être apprécié. Cette propriété lui soutient le sujet d'articles dans plusieurs médias.

401 POSTES CADRES ET PROFESSIONNELS
ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE SITUÉE À KIRKLAND
Recherche (un)e secrétaire exécutif(ve) parfaitement bilingue, pouvant traduire du français à l'anglais. Excellent français parlé et écrit.

401 POSTES CADRES ET PROFESSIONNELS
LES RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL
offre un poste de DIRECTION DU FINANCEMENT ET DU MARKETING
La personne recherchée sera responsable du financement public et privé, ainsi que de la stratégie de marketing et de promotion de l'événement et de l'organisme.

DÉCÈS
BOISJOLI, CHARLOTTE
À Montréal, le 30 janvier 2001, à l'âge de 77 ans, est décédée la comédienne Charlotte Boisjoli à la suite d'une longue maladie.

DÉCÈS
GEINOZ, JACQUELINE
Jacqueline Geinoz est décédée tragiquement à l'âge de 65 ans le 20 décembre 2000 à Montreuil, France.

«Quand je serai grand, je serai glorieux»
Et si c'était votre enfant?
Pour vaincre le cancer, votre générosité fait toute la différence.
Fondation Charles-Bruneau
(514) 256-0404

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-LAMBERT - Maison de ville, sacrieur recherché, 4 ch., 2 1/2 s.b. 155 000 \$ (450) 923-1486

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS
VARENNES
Secteur paisible et recherché, condo de construction supérieure, 2 c.c., foyer, grande s. de bain, planchers "flottants" et en céramique.

275 LOCAUX À LOUER
CHOMEDEY - L'VAL
Centre Quintal. Locaux à louer. 1260 à 3800 c.c. (514) 387-8200

301 ŒUVRES D'ART
Achat Fortin, Jackson, Lemieux, Dallaire, Jacuro, etc. 418-648-9292

303 ANTIQUITÉS
ACHAT ANTIQUITÉS
Bronzes, etc... S. Gélinaud
450-796-2886 1-800-835-8686

546 CARTOMANCIE, ASTROLOGIE
PROF. CHEICK médium, retour être cher 72 h., protection, chance, jeux, concours, maigrir. 842-7097

599 MESSAGES
CLIC POUR TOI
www.parti-innovateur.qc.ca

DÉCÈS
ANDRÉ PRÉVOST, compositeur 1934-2001
Le 27 janvier 2001, à l'âge de 66 ans, s'éteignait le compositeur André Prévost.

MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 - Caractère de ce qui est rempli d'écumé. - Ustensile à forme conique.

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER
*** PARIS ***
XVe, superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, t. équipé, 2-4 pers., parc. Disp. sem. mois. (450) 968-0282

450 EMPLOIS DIVERS
Recherchons aide familiale pour garder un enfant de 9 mois. Métro UdeM, autobus 129. 342-0445

560 ENTRETIEN, RÉNOVATION
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL résidentiel - commercial Industriel
Avec licence. Équipe structurée. 525-2011

599 MESSAGES
CLIC POUR TOI
www.parti-innovateur.qc.ca

DÉCÈS
ROCHE, PIERRE
À l'Hôtel-Dieu de Québec du CHUQ, le 29 janvier 2001 à l'âge de 81 ans est décédé M. Pierre Roche, époux de feu dame Jocelyne Deslongchamps.

DÉCÈS
ANDRÉ PRÉVOST, compositeur 1934-2001
Le 27 janvier 2001, à l'âge de 66 ans, s'éteignait le compositeur André Prévost.

DÉCÈS
ROCHE, PIERRE
À l'Hôtel-Dieu de Québec du CHUQ, le 29 janvier 2001 à l'âge de 81 ans est décédé M. Pierre Roche, époux de feu dame Jocelyne Deslongchamps.

Solution d'hier
11 - Localisation la résidence de qq. - Oui.
12 - Partie inférieure d'un haut-fourneau. - Partie de l'auto.
VERTICALEMENT
1 - Examen de l'ombre que porte la pupille

176 CHALETS À LOUER
CHARLEVOIX au pied du Massif.
Chalet et maison. 5 et 10 personnes. (514) 842-2394

522 TRAITEMENT DE TEXTE
FERAIS CHEZ MOI
soirs et fins de semaine
travaux de traitement de texte
762-4777

DÉCÈS
DENIS, GUY 1916-2001
À Montréal, le 27 janvier 2001, est décédé, à l'âge de 84 ans, M. Guy Denis, époux de Marie-Claire Marciel.

DÉCÈS
ROCHE, PIERRE
À l'Hôtel-Dieu de Québec du CHUQ, le 29 janvier 2001 à l'âge de 81 ans est décédé M. Pierre Roche, époux de feu dame Jocelyne Deslongchamps.

DÉCÈS
ROCHE, PIERRE
À l'Hôtel-Dieu de Québec du CHUQ, le 29 janvier 2001 à l'âge de 81 ans est décédé M. Pierre Roche, époux de feu dame Jocelyne Deslongchamps.

DÉCÈS
ROCHE, PIERRE
À l'Hôtel-Dieu de Québec du CHUQ, le 29 janvier 2001 à l'âge de 81 ans est décédé M. Pierre Roche, époux de feu dame Jocelyne Deslongchamps.

DÉCÈS
ROCHE, PIERRE
À l'Hôtel-Dieu de Québec du CHUQ, le 29 janvier 2001 à l'âge de 81 ans est décédé M. Pierre Roche, époux de feu dame Jocelyne Deslongchamps.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

• CULTURE •

EN BREF

Le MAL tourne

(Le Devoir) — Le Mouvement pour les arts et les lettres (MAL) a amorcé hier une tournée régionale afin de sensibiliser les élus fédéraux, provinciaux et municipaux aux problèmes du sous-financement chronique de la culture au Québec, selon un communiqué émis par l'organisme de pression. Le MAL, mis sur pied en 1999, regroupe des associations représentant 15 000 artistes professionnels, écrivains et travailleurs culturels de tous les domaines artistiques. La tournée qui s'amorce s'arrêtera ensuite à Hull, à Rouyn, à Chicoutimi, à Rimouski, à Québec et à Bécancourt. Elle se terminera le 26 février par un grand rassemblement à Montréal. Les rencontres visent à faire le point sur les conditions de travail des artistes. Le mouvement réclame à nouveau une somme additionnelle et récurrente de 45 millions pour le Conseil des arts et des lettres du Québec, mais aussi une augmentation importante du budget du Conseil des arts du Canada.

Sundance couronne The Believer

(AP) — Le prix du jury du Festival de Sundance a été attribué ce week-end à *The Believer*, écrit et réalisé par Henry Bean, film poignant et sombre sur un jeune juif qui rejoint les milieux néonazis. Après 11 jours de projections, les jurés de Sundance ont également décerné samedi soir des prix d'interprétation spéciaux à Sissy Spacek et Tom Wilkinson pour leur performance dans *In The Bedroom*, dans lequel ils jouent des parents frappés par une tragédie familiale. Le prix du public a été décerné à *Hedwig And The Angry Inch*, comédie musicale adaptée d'un spectacle off-Broadway. Ce film a également valu le prix de la réalisation dramatique à John Cameron Mitchell. Le prix du scénario a été remporté par Christopher Nolan pour *Memento*, un thriller sorti à l'automne en France, et le prix du cinéma international a été accordé à *The Roadhome* de Zhang Yimou.



La comédienne écrivait aussi; notre photo a été prise en 1990 lors du lancement de *Jacinthe*.

La comédienne et auteure Charlotte Boisjoli s'éteint à l'âge de 77 ans

PRESSE CANADIENNE

La comédienne Charlotte Boisjoli, qui fut des débuts du Théâtre du Nouveau Monde ainsi que de ceux de la télévision au Canada, est morte hier matin des suites d'une longue maladie. Elle était âgée de 77 ans. Née à Québec en juin 1923, Mme Boisjoli avait commencé dans le métier avec la troupe montréalaise des Compagnons de Saint-Laurent. Puis, avec son mari Fernand Doré, elle crée la Compagnie du Masque, très active il y a un demi-siècle. Au TNM, en 1953, elle fit par exemple partie de la production de *Tartuffe* de Molière, avec Henri Norbert dans le rôle-titre et aux côtés de François Rozet, Jean-Louis Roux, Jean Gascon et Antoinette Giroux. Femme au tempérament de tragédienne, elle devait également jouer à la scène Musset et Garcia Lorca (*Noce de sang*). Elle donna corps à une autre grande héroïne tragique dans *Phèdre* de Racine. Sa voix à elle seule était également bien connue du public — jeune et moins jeune — car Mme Boisjoli la prêtait à Pépinot, le personnage central de la première série avec marionnettes au Canada, où Paule Bayard et Guy Hoffman aussi faisaient parler les héros. Il y a une quarantaine d'années, Charlotte Boisjoli fut de l'une des plus puissantes dramatiques montées au petit écran, *Sous le signe du lion*, de Françoise Loranger, avec Ovilva Légaré et Dyne Mouso. Mme

Boisjoli avait personnifié l'héroïne médiévale dans *Jeanne au bûcher*, un mémorable téléthéâtre produit par Radio-Canada, sur un texte de Paul Claudel et une musique d'Arthur Honegger. En plus de rôles à la radio et à la télévision, elle a réglé la mise en scène de nombreuses pièces de théâtre et parfois d'opéras. Directrice de l'école de théâtre ABC de 1963 à 1972, Mme Boisjoli a aussi été pédagogue et enseigné l'art dramatique dans plusieurs institutions. Dans le cours d'études avancées, elle a rédigé un mémoire de maîtrise en musicologie sur *La Flûte enchantée*, opéra de Mozart. La comédienne aura aussi été animatrice pour divers groupes, notamment un travail d'action bénévole auprès de personnes mentalement handicapées. Sur le plan politique, elle a participé à l'aide aux personnes arrêtées en octobre 1970 pendant l'application de la loi des mesures de guerre. Depuis 1987, Charlotte Boisjoli était secrétaire générale de la Fédération internationale des écrivains de langue française. Elle était membre de l'Union des écrivains et écrivains québécois. Comme auteur, on lui doit des romans comme *Le Dragon vert* (1983). Elle devait également aborder le genre érotique dans ses écrits. Ces dernières années, à la télévision publique, elle avait été des feuilletons *Sous un ciel variable*, *Marilyn* et *Virginie*.

CONCERTS CLASSIQUES

Du vrai piano par un gigantesque pianiste

LES CONCERTS GALA
S. Rachmaninov: Symphonie en ré mineur «de jeunesse»; Concerto pour piano no 2 en do dièse mineur, op. 18; Intermezzo, extrait d'Aleko; Danses symphoniques, op. 45. Louis Lortie, piano; OSM, dir. Charles Dutoit. Salle Wilfrid-Pelletier, le 30 janvier 2001. Reprise le 31

outrancier, des rubatos faciles et des ritardandos à n'en plus finir. Pour lui, ce concerto semble être d'abord et avant tout de la musique de piano. Et il la prend comme telle, à bras le corps. Dieu quel piano et quel pianiste! Le Steinway sonne et résonne, parle, chante, gronde ou scintille comme si on l'entendait pour la première fois. Pas une note qui ne possède pas sa couleur — sauf, peut-être, trois petits pianissimos dans l'au qui, à leur retour, auront trouvé leur place: Lortie joue avec ses oreilles et pour le plaisir des nôtres. La perfection de son jeu est telle que oui, on se plaît à un peu ironiquement souligner ce genre de faiblesse qui sont un exemple de solidité et de maîtrise de l'instrument. Que dire de la splendeur de la rondeur des graves, de la force solide du médium, de cette manière qu'a Lortie d'enfoncer les accords pour les faire s'incarner au-dessus d'un orchestre fourni sans jamais claquer. Sa sonorité est d'une noblesse exemplaire et incomparable, sa palette allie l'incandescence la plus brûlante à la sensualité la plus intime. La personnalité strictement pianistique éclate au grand jour et n'arrête pas de soutenir l'attention. On va d'émerveillement en émerveillement comme défilent les arpegges, comme s'élève une mélodie, comme s'appuie ce qui est le vrai son d'un vrai piano rendu vivant par un vrai pianiste. Dutoit et l'OSM accompagnent avec solidité, avec peut-être parfois de petits flottements. Lortie n'applique pas les freins pour l'effet facile et conquiert l'aspect sonore de l'œuvre sans relâche. Qu'on le suive. Ce fut si beau, si pleinement réussi, que je ne puis me résoudre à rester à la seconde partie. Après tout, moi aussi j'allais, curieux passionné, entendre Louis Lortie et, pour une fois, le compositeur était très secondaire. Mon souhait fut plus qu'exaucé: j'ai véritablement entendu du piano de très grand vol. Sans déception aucune, j'en vibre encore de toutes les fibres de mon oreille et de mon corps.

FRANÇOIS TOUSIGNANT

La salle est archi comble: un programme tout Rachmaninov attire bien des gens, mais, mieux encore, le retour de Lortie avec l'OSM dans le plus populaire et accrocheur concerto pour piano, cela remue bien du monde, chute de neige ou pas. Le concert commence par un hommage au compositeur André Prévoist, décédé samedi dernier et «un ami très cher de l'OSM», qui devait d'ailleurs créer une nouvelle œuvre de lui en avril, une œuvre qui restera à jamais inachevée, malheureusement. C'est la transcription pour orchestre à cordes de l'*Adagio*, de Samuel Barber, qui fut respectueusement jouée et écoutée. Ici, on ne critique pas; le geste et l'émotion suffisent. Puis, on a en droit à une symphonie de jeunesse de Rachmaninov. Une œuvre écrite sur les bancs d'école en fait dont il ne nous reste plus que ce premier mouvement entendu. C'est déjà du vrai Rachmaninov dans ses mélodies sirupeuses aux cordes, aux bois, clarinette en tête, qui colorent en imitant Weber et Tchaïkovski, et qui ne va nulle part. Audition sympathique, sans plus, et assez bien faite. Puis Lortie monte sur scène. Il se passe alors un miracle qui relève de l'art pianistique seul et qui exemplifie sa grandeur. On n'écoute plus le concerto de Rachmaninov, on écoute Louis Lortie, le pianiste et l'interprète. L'interprète se tire fort bien d'affaire, sachant toujours trouver un petit trait ici, souligner une voix secondaire là. Surtout, surtout, il évite le piège du pathos romantique

CONCOURS où est SOPHIE?

Suivez la trace de SOPHIE, ça pourrait vous mener au **FESTIVAL D'AVIGNON EN FRANCE**

Regardez **Les Choix de Sophie à Télé-Québec, du lundi au vendredi à 18 h 30.**

Reprises: lundi au jeudi à 23 h 30, vendredi 22 h 30 et du lundi au vendredi 13 h 00.

Une capsule par émission vous montrera où est Sophie.

Inscrivez sur le coupon-réponse ci-joint le nom de l'édifice culturel devant lequel vous avez aperçu Sophie ainsi que la **date de diffusion originale** de l'émission. Envoyez-le par la poste dès aujourd'hui à: Concours "Où est Sophie?" 1720, rue Du Canal, Montréal (Québec), H3K 3E6

Le tirage d'une trousse de survie culturelle** aura lieu les vendredis 2, 9, 16 et 23 février ainsi que le 2 mars 2001 à l'émission. Cinq (5) trousse à gagner d'une valeur approximative de 150 \$ chacune.

Et lors du tirage final du 9 mars 2001, courez la chance de gagner un voyage pour deux (2) personnes au Festival d'Avignon*** d'une valeur approximative de 4 950 \$ La valeur totale des prix est d'environ 5 700 \$.



BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom _____ Âge _____
 Adresse _____
 Ville _____ Code postal _____
 No de tél. (rés.) _____ No de tél. (bur.) _____
 Nom de l'édifice culturel _____
 Date de diffusion originale de l'émission _____

Un seul coupon-réponse par enveloppe. Les fac-similés reproduits manuellement et les lettres manuscrites sont acceptés. 18 ans et plus. Résidents du Québec seulement. Aucun achat requis. Les règlements du concours sont disponibles auprès de Pixcom, Télé-Québec, Le Soleil et Le Devoir.
 * Assurez-vous de noter la date originale de diffusion sur le coupon-réponse.
 ** Les trousse de survie culturelle comprennent chacune une paire de billets pour un spectacle, une paire de billets pour le cinéma, un disque compact et un livre.
 *** Le grand prix inclut le vol pour deux (2) personnes avec Air Tansat, le transport jusqu'à Avignon, sept (7) nuits d'hôtel ainsi qu'une allocation forfaitaire de 1 400 \$. Départ le 9 juillet; retour le 17 juillet 2001.

LE SOLEIL LE DEVOIR PIXCOM Hydro Québec Télé-Québec

• À LA TÉLÉVISION •

CANAUX	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit
SRC	Ce soir		Virginie	Caserne 24	Christiane Charette / Michel Chartrand	Sous le signe du lion II			Le Téléjournal/Le Point	Sport	Cinéma / COSMOS (5) avec D. La Haye (23:18)		
TVA	Le TVA 18 heures	Piment fort	Poule aux oeufs d'or	Arcand / Dr P. Mailloux	Le Retour	Emma			Le TVA	Le Grand Blond... / Emmanuel Bilodeau	Sports / Lot. (23:51)	Pub (23:58)	
TO	Macaroni tout garni	Les Choix de Sophie	Les 400 Coûts	Bob et Margaret	Documentaires - Histoire / Fidel Castro	Les Francs-tireurs	Le Septième	d.	L'Effet Dussault	Les 400 Coûts	Les Choix de Sophie	Le Présent du passé	
TQS	Le Journal (17:00)	Flash / I. Boulay	CNM	...voir pour le croire	Les Meacs comiques	Dominic et Martin	Où est passée la noce? (2/2)		Le Grand Journal	110%	Phantasmes	Flash	Sexe et Confidences
RDI	RDI Junior	...Actions	Le Journal	Maisonneuve	Eva Braun	Le Téléjournal et Le Point	Maisonneuve	Le Canada aujourd'hui	La Fature	Journal			
TV5	Pyramide	Jrnl suisse	Journal	Envoyé spécial / TV5 Infos (21:20)		Au nom de tous les dieux	Les Idées...	Jrnl belge	Soir 3	Journal			
D	Contact Animal	Hors des sentiers battus	Carnets de vol	Biographies	L'Homme de six millions	Cinéma / LE BON ET LES MÉCHANTS							
VIE	Vivre à...	Copines...	Ecce Homo	Dos Ado	Portraits intimes	...vie	Copines...	Le Magazine Santé	Cinéma				
MP	Top5M+	Clip	S*P*A*M	Buzzé	M. Net	Farmclub.com	Clip	La Courbe	Clip				
MX	Les Immortels	Ed Sullivan	Pop up...	Musico. / Foreigner	Les Immortels	Storytellers	Musico. / Foreigner	Pop up...					
CF	Razmoket	Godzilla	Radio Enfer	Le Loup...	Dawson	La Vie à cinq							
TF	La Classe...	Air...	...mouche	...Bébés	Baskerville	Angela...	Simpson / Super Zéro	X-Men	Cybersix	Simpson	Ned, triton	Super Zéro	
RDS	Ce soir	Sports 30	Hockey / Canadiens - Rangers	Légendes de l'Histoire	Histoires des États-Unis	Colorado	L'Histoire à la une	Cinéma					
HISTORIA	Face cachée de l'Histoire	L'Histoire à la une	Médicins d'urgence	Alerte Cobra	La Loi et l'Ordre	Cinéma / LES AVENTURES D'YVAN TCHONKINE (5)	Force de...						
SERIES +	Direction Sud	Chroniques, paranormal	...nerdz	...c'est fait	Invasion Planète Terre	Frontières de l'inexpliqué	...nerdz	Star Trek					
CANAL Z	...tout vu	D'ici et...	Airport	Motoneige	...santé	Le Québec	Europuzzle	...des arts	Vidéo Guide	D'ici et...	Golfs...	Évasion...	
ÉVASION	Pas sorcier	Volt	Panorama	Branché...	Fourmis...	Cinéma / LES MARMOTTES (5)	Panorama						
TFO	CBC News: Canada Now	Road Again	Country	the fifth estate	The Nature of Things	The National / CBC News	National	Cinéma / RIDICULE (3)					
CBC	Pulse	Access H.	...Winner is	Ed	The West Wing	Nikita	CTV News	Pulse	...Videos				
CTV (Mont.)	... (17:30)	First Nat.	Bob & ...	E.T.	That '70s Show	Titus	Big Sound	Blue Murder	Prime Bus.	Sportsline	... (0:05)		
GBL	Anne of...	Mechanics	Spilled Milk	Imprint	Studio 2	Other People's Children	Cinéma / CRUMB (3)	Documentaire	Studio 2				
TV0	News	ABC News	Spin City	Frasier	...to be a Millionaire?	Drew Carey / Spin City	Once and Again	News	... (23:35)	Politi.	(0:06)		
ABC	News	ABC News	CBS News	E.T.	Survivor: Australian...	Cinéma / ONE KILL (4) avec A. Heche, S. Shepard							
NBC	News	NBC News	Jeopardy	Wheel of...	Ed	The West Wing	Law & Order						
FOX	Sabrina	Drew Carey	Buffy the Vampire Slayer	That '70s...	Grounded	Temptation Island	Angel	...of Heart	Star Trek: Voyager				
NEWSWORLD	NewsHour	Business...	Points...	The Living Edens	Jazz / A Masterpiece by Midnight	(1961-Present)	BBC News	Charlie Rose					
ABC (57)	BBC News	Night. Bus.	NewsHour	Hitler's Search for the...	...to be a Millionaire?	The West Wing	Law & Order	CTV News	News	Open	(0:05)		
PBS (33)	Night Court	NewsRadio	Law & Order	Biography: Attila	American Justice	IR: Parole Board	Law & Order	Biography					
PBS (57)	Cafe Campus: Eddy King	Videos	For Variety	Spoken Art	Cinéma / PAINT CANS (5) avec Chas Lawter	NYPD Blue	Homicide						
DISCOVERY	Crocodile Hunter	@discovery.ca	Dinosaur Week	Deadly Force: Twister	Discover Magazine	@discovery.ca	Crocodile...						
HISTORY	Breaking...	Archaeolo.	Hist. Bites	Mansions	Legends of Hockey	Pioneer Quest	Tour of Duty	Pioneer...					
NEWSWORLD	BBC News	Bus. News	Health...	Counterspin	The National	Antiques Roadshow	Counterspin	National					
SHOWCASE	ENG	Dead Man's Gun	Fast Track	F/X	Cinéma / THE DARK ROOM - PART TWO	Cinéma							
LEARNING	48 Hours	Medical Detectives	Monster Machines	Super Structures	...Ten Biggest Structure	Monster Machines	Structures						
LIFE	Pet Project	Good Dog	Fashion...	Shift TV	Circus	Real World	Extra	The Lofters	Birth...	...Miracle	Circus	Real World	Extra
TSN	Off. Record	Sportsdesk	...Hockey	...Min. Drill	PBA Bowling / Las Vegas Open	NHLPA's...	Sportscent.	CHL Hockey / Québec - Ouest					
SPORTSNET	Sportscent.	World Pool Championship - 2000											
YTV	Olsen Twin	Monster...	Mona...	...Alien	...Witch	Freaky...	Crush	...the Band	...Eric	Gundam	Student...	Freaky...	...Served?
CANAUX	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit

NOS CHOIX CE SOIR

Paul Cauchon
LES IMMORTELS: ZACHARY RICHARD ACOUSTIQUE
 La chaîne câblée annonce un document-spectacle sur Zachary.
MusiMax, 18h et 21h

ARCAND
 Le psychiatre Pierre Mailloux, actuellement en procès pour ses propos déchainés, est invité.
TVA, 19h30

CHRISTIANE CHARETTE
 J'ignore comment Christiane Charette arrivera à faire le lien entre ses trois invités: Mitsou, Michel Chartrand et un chirurgien de guerre!
Radio-Canada, 20h

DOCUMENTAIRES - HISTOIRE
 Sous le titre évocateur de *L'Espérance trahie*, on présente un portrait de Fidel Castro.
Télé-Québec, 20h

GRANDS REPORTAGES
 La chaîne d'information propose des documents historiques filmés par Eva Braun sur Hitler et son entourage.
RDI, 20h

LES FRANCS-TIREURS
 Entrevue avec Dany Laférière, qui tient souvent des propos intéressants et stimulants.
Télé-Québec, 21h

JAZZ
 C'est le dixième et dernier épisode de cette série documentaire, qui abordera les nouveaux territoires du jazz. C'est l'épisode qui pourrait susciter le plus de polémique.
PBS, 21h